



Par monts...



et par Vaulx...

N° 2



Sommaire

En mairie

♦ **Edito p. 3 et 4**

En mairie ...

- ♦ **Le conseil municipal 2014-2020 p. 6 à 8**
- ♦ **Organigramme des agents p. 9**
- ♦ **Retour sur les commémorations p. 10**
- ♦ **Bilan des conseils municipaux 2014 p. 11 à 22**
- ♦ **Information/Communication p. 22**

♦ **Philosophie du Bulletin municipal p. 5**

- ♦ **Finances/Fiscalité p. 23**
- ♦ **P.L.U et permis de construire p. 24**
- ♦ **Déclaration préalables p. 25**
- ♦ **Etat civil p. 26 et 27**
- ♦ **Photos p. 28**

An quotidien...

Au quotidien

- ♦ **Notre C.C.A.S p. 29**
- ♦ **Affaires sociales et jumelage p. 30**
- ♦ **Logements et secourisme p.31**

- ♦ **Sécurité/Prévention et DiERiM p. 32**
- ♦ **Fondation CLARA p. 33**
- ♦ **Photos p. 34 et 35**

Côté jeunesse

Côté jeunesse

- ♦ **Les Temps d'Activités Périscolaires p. 36**
- ♦ **portail famille p. 36**
- ♦ **Téléthon Jle aux kids et T.A.P Aloha p. 37**
- ♦ **T.A.P Jle aux kids p. 38**

- ♦ **Espace Jeunes p. 39**
- ♦ **C.M.E et Inscriptions écoles p. 40**
- ♦ **Photos p. 41 et 42**

Territoires

Territoires

- ♦ **Patrimoine et environnement et ambroisie p. 43**
- ♦ **Présentation du SMND p. 44 à 47**
- ♦ **Bâtiments communaux, accessibilité p. 48**
- ♦ **Vaux-Milieu commune récompensée p. 48**

- ♦ **Maisons fleuries et Semidao p. 49**
- ♦ **Réseaux et voiries p. 50**
- ♦ **CAPi et Cci Nord-Jsère p. 51**
- ♦ **Photos p. 52**

Ensemble

Ensemble

- ♦ **Sport/associations p. 53**
- ♦ **Articles sur nos associations p. 53 à 58**

♦ **Photos p. 59**

Temps libre

Temps libre

- ♦ **Commission extra-municipale J.A.C p. 60**
- ♦ **Animation/Culture et fête de l'été p. 60**
- ♦ **Journée du patrimoine et spectacles p. 61**

- ♦ **Téléthon et bibliothèque p. 62**
- ♦ **Photos p. 63 et 64**
- ♦ **Bande dessinée p. 65 à 68**

Agenda 2016

- ♦ **Agenda prévisionnel des manifestations et publicités p. 69 à 71**

Vaulxois, Vaulxois,

En cette période de l'année où les têtes sont encore un peu à la fête grâce à des moments partagés en famille ou entre amis, notre esprit reste cependant marqué par les différents événements tragiques de l'année écoulée qui ont meurtri et endeuillé notre nation.

Dorénavant, nous sommes tous invités à rester vigilants, un peu plus qu'avant ; mais devons-nous pour autant céder à la peur et laisser agir ces fanatiques sans broncher ? Pour ma part, je ne le pense pas.

Gardons foi en notre modèle de société et faisons confiance à tous ces services qui sont en charge de notre sécurité pour nous permettre de continuer tout simplement à vivre.

Le thème de la sécurité est une priorité dans l'esprit de nos concitoyens; encore faut-il que les décideurs prennent leurs responsabilités, en faisant enfin, respecter et appliquer les lois pour punir celles ou ceux qui remettent en question notre façon de vivre.

Au niveau communal, l'année 2015 restera marquée par des événements climatiques exceptionnels qui n'ont heureusement pas fait de victimes mais causé des dégâts importants, tant sur le domaine public que chez de nombreux particuliers.

Je rappelle que les événements ont eu lieu le 22 juillet dernier, la demande de classification de la commune en catastrophe naturelle a été adressée dès le lendemain à la préfecture et, au moment où j'écris ces quelques lignes, nous n'avons toujours pas de réponse officielle malgré nos multiples relances.

Au cours de cette année 2015, nous avons poursuivi notre programme d'investissements, dans un contexte économique difficile.

Notre commune doit continuer d'évoluer qualitativement au niveau des moyens humains, administratifs, techniques et matériels. Nous nous y employons tous les jours.

La feuille de route des élus est claire : tout mettre en œuvre pour que Vaulx-Milieu reste cette commune bien vivante et attrayante, proposant de multiples services à ses administrés au sein d'une agglomération bien présente.

En 2015, pour pouvoir investir et ainsi préparer l'avenir, nous avons contracté un emprunt (un million d'euros sur vingt ans à un taux constant de 1,34%).

Avec cet emprunt qu'avons-nous fait ?

- ◆ Réalisation dès cette année du parking route de Four,
- ◆ Achat de terrain pour à la fois préserver l'activité agricole et répondre à la pression environnementale dans les marais,
- ◆ Acquisition d'une réserve foncière sur l'Ilot des sables pour qu'un jour une salle multifonction soit construite en remplacement de notre bonne vieille salle des fêtes devenue, au fil du temps et compte tenu des évolutions réglementaires, de moins en moins utilisée,
- ◆ Provision d'un financement en 2015 pour engager les travaux sur l'ECVM (Espace Culturel Vaulx-Milieu route de Four) en 2016/2017.

Avec la CAPI et notre bureau d'étude (URBA2P), nous continuons à travailler sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de notre commune pour que fin 2016, début 2017, nous puissions avoir un règlement accepté par tous et conforme aux nouvelles lois.

Nous continuons bien sûr, en collaboration avec les services de la CAPI, à maintenir le plus possible les voiries en bon état et travaillons aussi à poursuivre des travaux d'enfouissement des réseaux sur la partie Est de la commune.

En 2016, nous engagerons, toujours avec les services de la CAPI, une réflexion de réaménagement complet de la place de la fontaine (amélioration du stationnement, restauration de la fontaine, etc).

Comme vous pouvez le constater, les sujets de travail ne manquent pas. Soyez assurés de la volonté de l'équipe majoritaire d'avancer dans tous ces projets et de ne pas se laisser distraire par d'autres sujets plus ou moins polémiques ou sans intérêt.



Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour qu'en décembre notre commune soit illuminée avec beaucoup d'éclat et je ne peux qu'encourager encore plus de monde à le faire en décembre 2016.

Pour conclure, je souhaite pour 2016 que les responsables d'associations gardent leur dynamisme pour continuer à animer notre commune.

Je souhaite que les commerçants et artisans de Vaulx-Milieu, en dépit d'un contexte économique difficile, poursuivent leurs activités, voire même puissent les développer.

Je souhaite qu'au niveau municipal, nous gardions ce pragmatisme, cet enthousiasme et cette volonté d'avancer dans les multiples projets à venir.

Enfin, je vous souhaite pour vous et vos familles, une bonne année 2016. Que la santé soit là ! Avec elle, les difficultés peuvent être surmontées. Que nous puissions tous retrouver un peu plus de tranquillité, de sérénité dans notre vie de tous les jours !

Bonne année à tous.

Cordialement,

Votre maire Dominique Berger



Réflexions sur...

Quelques réflexions au sujet des moyens dont disposent les communes.

Notre pays, notre société, depuis plusieurs décennies se sont engagés dans une fuite en avant « du toujours plus » sans vraiment expliquer aux citoyens les conséquences que cela induisait.

Plus de services aux enfants, aux adultes, plus de commodités, plus de temps libre, plus de libertés individuelles, plus de facilité dans les déplacements, plus de liberté dans les achats, etc, sans, en parallèle, expliquer ce que cela engendrait pour chaque citoyen et surtout pour chaque contribuable.

A l'échelle communale, nous avons clairement fait le choix de maintenir des services de qualité répondant aux attentes des administrés, tout en respectant des cadres budgétaires et réglementaires contraignants.

Pour cela, nous sommes extrêmement attentifs aux dépenses et prioriserons toujours ce que la loi nous oblige à faire.

L'heure n'est certainement plus aux projets surdimensionnés.

L'exercice n'est pas facile, des habitudes, des façons de travailler ont été prises et doivent être certainement remises en cause.

Par la discussion préalable et beaucoup de pédagogie, nous voulons faire en sorte que Vaulx-Milieu reste cette commune proposant des services de bonne qualité et en quantité suffisante.

Il est de notre responsabilité d'élus d'expliquer, d'informer, pour que notre commune continue encore longtemps à proposer ces multiples services appréciés par tous.

Chacun à son niveau doit prendre conscience du changement de contexte réglementaire, économique, sociétal, et doit s'interroger avant de prendre position, pour mettre aujourd'hui, et surtout demain, nos enfants dans une situation la plus favorable possible.

Nous avons la chance d'être au cœur d'un territoire qui, dans un contexte économique difficile, continue à se développer. Sachons en profiter dans l'intérêt de notre commune.

Certains me diront qu'il faut arrêter de raisonner commune/commune, qu'aujourd'hui il faut raisonner à l'échelle de l'agglomération et c'est certainement vrai, ou ça le sera dans un futur proche. Reste qu'aujourd'hui force est de constater que la commune est toujours le maillon essentiel et fondamental reconnu et apprécié par nos concitoyens.

Si nos communes n'ont plus suffisamment de moyens pour répondre concrètement et rapidement aux citoyens, ce ne sont certainement pas les agglomérations qui le feront, tant les méandres juridico-administratifs sont nombreux et complexes.

Sans véritablement le dire, on commence ici ou là à inviter les communes à mettre en commun des services et des fonctions. Le verbe à la mode est « mutualiser ».

Le plus difficile est qu'il faudra obligatoirement le faire de la façon la plus efficace possible dans l'intérêt des habitants.

Vouloir mutualiser des prestations, des services, bien-sûr que oui, mais certainement pas, comme cela commence à être le cas, en transférant des charges financières supplémentaires aux communes. Nous restons donc confiants mais extrêmement vigilants.

Dominique Berger



Philosophie du Bulletin municipal... (rappel)

La délégation info/com représentée par les élus Silke Ratonnat, Rémi Luquain et Michel Roux vous présente son 2^{ème} bulletin annuel intitulé « **Par monts et par Vaulx...** ».

Il est l'un des outils de communication que nous avons mis au point au service des Vaulxoises, considérant qu'il est de notre devoir d'élus d'informer au maximum les habitants sur ce qui se passe dans leur commune.

Ce bulletin retrace le vécu de l'année 2015, dans tous les domaines, et comporte de nombreuses photos, sous forme de pêle-mêle notamment. Mais il présente aussi les grandes lignes des projets futurs.

Il se décline sous six grands thèmes, les mêmes que vous trouvez sur notre site internet, à savoir : « **en mairie** », « **au quotidien...** », « **territoires** », « **côté jeunesse** », « **ensemble** » et « **temps libre** ».

- ♦ « **En mairie** » présente l'actualité municipale sous toutes ses formes : les délibérations des conseils municipaux, les comptes rendus d'activités des adjoints et des conseillers délégués, etc.
- ♦ « **Au quotidien...** », comme son nom l'indique, regroupe l'ensemble des démarches administratives et traite des domaines social et économique.
- ♦ « **Territoires** » concerne à la fois le territoire communal mais aussi celui de l'agglomération CAPI.
- ♦ « **Côté jeunesse** » balaye toute l'actualité depuis la petite enfance jusqu'à l'espace jeunes.
- ♦ « **Ensemble** » relate les événements sportifs et l'activité des associations.
- ♦ « **Temps libre** » enfin est principalement axé sur la culture.

Une publicité **gratuite** sous forme d'un encart a été proposée à tous les commerçants et artisans de la commune. Nous avons également proposé aux entreprises de la ZAC l'insertion d'un encart publicitaire payant.

D'autre part, toutes les associations ont été sollicitées pour nous transmettre articles et photos.

L'ensemble de ces retours a été publié.

Notre rôle, en tant qu'élus, est d'informer sur toute l'actualité émanant de la municipalité : ses projets, ses décisions, ses manifestations, ses événements festifs, etc.

Enfin, nous tenons à dire que nous ne sommes pas des professionnels de la communication, toutes nos productions sont du « **cousu main** » et sont donc largement perfectibles...

C'est pourquoi nous demandons votre indulgence.

Nous espérons que « **Par monts et par Vaulx... n°2** » vous donnera satisfaction. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, suggestions, soit par courrier adressé à la mairie, service info/com, soit par mail à l'adresse suivante :

communication.vaulx-milieu@orange.fr

Bonne lecture à tous,

l'équipe Info/Com

Remerciements : Nous tenons à saluer l'excellente collaboration entre les élus, à remercier les différents services, les associations, les commerçants et les membres de la commission extramunicipale Info/Com pour les remontées d'informations et leur participation active en vue de l'élaboration de ce bulletin municipal.

Mairie de Vaulx-Milieu - 7 place de l'Eglise, BP1 - 38090 VAULX-MILIEU - Tél. 04 74 94 27 64

www.vaulx-milieu.fr

Directeur de publication : Dominique Berger

Rédaction : délégation Info/Com, élus, services municipaux et associations

Conception graphique : Rémi Luquain, Silke Ratonnat, Michel Roux et la commission extra-municipale Info/Com

Photos : Denis Madaule, Rémi Luquain, Denis Ligonet, Christiane Mille, Dauphiné Libéré et associations

Impression : Neoprint Bourgoin-Jallieu (38300)



Le Conseil Municipal 2014-2020



Dominique BERGER
Maire



René GOUTTEFANGEAS
Premier adjoint



Danielle HANIQUE
Deuxième adjointe



Gérard RIVOIRE
Troisième adjoint



Marie-Pierre FAURE
Quatrième adjointe



Michel ROUX
Conseiller délégué



Béatrice ESPIE
Conseillère déléguée



Pascal LOCATELLI
Conseiller délégué



Silke RATONNAT
Conseillère



Monique DE QUEIROS
Conseillère



Carole CARNIS
Conseillère



Yves METTEM
Conseiller



Rémi LUQUAIN
Conseiller



Roselyne MATEO
Conseillère



Laurent GOURMANEL
Conseiller



Christiane MILLE
Conseillère



Lucienne BORREL
Conseillère



Franck CARNIS
Conseiller



Pierrette PETIT
Conseillère



Mais qui fait quoi ...?

Dominique BERGER : Maire, responsable de la commission extra-municipale aménagement/urbanisme, président du CCAS, conseiller communautaire délégué de l'urbanisme opérationnel et du Plan d'Aménagement Durable (PAD), membre du bureau du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Isère (SCOT), administrateur de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), représentant de la commune à la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA), membre du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les gens du Voyage (SAGAV), représentant de la commune à la SEMIDAO.

René GOUTTEFANGEAS : Premier adjoint chargé des finances de la commune et de la gestion du personnel, conseiller communautaire suppléant, commissaire titulaire de la commission d'appel d'offres, responsable de la commission extra-municipale finances, membre de la commission extra-municipale aménagement/urbanisme, membre des commissions finances et développement économique CAPI, membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Danielle HANIQUE : Deuxième adjointe chargée des affaires scolaires et périscolaires, responsable de la commission extra-municipale affaires scolaires et périscolaire, commissaire titulaire de la commission d'appel d'offres, membre du CCAS, membre de la commission extra-municipale aménagement/urbanisme, conseillère communautaire CAPI, représentante de la commune à la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA) et au Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND), déléguée Isère Porte des Alpes, membre de la commission transport/mobilité CAPI, membre de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées et co-responsable du Conseil Municipal d'Enfants.

Gérard RIVOIRE : Troisième adjoint chargé des bâtiments, des voiries, des réseaux, du patrimoine et de l'environnement, commissaire titulaire de la commission d'appel d'offres, membre de la commission extra-municipale aménagement/urbanisme, responsable des commissions extra-municipales voiries/réseaux/bâtiments et patrimoine/environnement, délégué titulaire du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), délégué au Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM), membre des commissions espaces publics/infrastructures routières et développement durable/agriculture CAPI, membre de la commission agriculture Isère Porte des Alpes, représentant suppléant de la commune à la SEMIDAO.

Marie-Pierre FAURE : Quatrième adjointe chargée des affaires sociales, de la solidarité, de la sécurité et de la prévention, vice-présidente du CCAS, responsable des commissions extra-municipales affaires sociales et sécurité/prévention, membre de la commission extra-municipale aménagement/urbanisme, membre suppléante du conseil d'administration de l'Association de Médiation Education Développement Insertion Accompagnement (MEDIAN), membre des commissions affaires sociales et habitat/cohésion sociale CAPI.

Michel ROUX : Conseiller municipal délégué chargé de l'information et de la communication, rattaché aux affaires scolaires (hors délégation) responsable de la commission extra-municipale info/com, membre de la commission extra-municipale aménagement/urbanisme, membre suppléant de la commission culture CAPI, membre de la commission tourisme Isère Porte des Alpes, administrateur du site Internet de notre commune, co-responsable du Conseil Municipal d'Enfants.

Béatrice ESPIE : Conseillère municipale déléguée chargée de la jeunesse, de l'animation et de la culture, membre de la commission extra-municipale aménagement/urbanisme, responsable de la commission extra-municipale jeunesse/animation/culture, représentante de la commune à la SEMIDAO, membre de la commission culture CAPI et Isère Porte des Alpes, membre suppléante de la commission transport/mobilité CAPI.

Pascal LOCATELLI : Conseiller municipal délégué chargé des sports et des associations, responsable de la commission extra-municipale sport/associations, membre de la commission extra-municipale aménagement/urbanisme, membre des commissions aménagement/urbanisme/foncier et sports CAPI.

Monique DE QUEIROS : Conseillère municipale, membre des commissions extra-municipales finances, affaires sociales et sécurité/prévention, membre du CCAS, membre suppléante de la commission d'appel d'offres, membre suppléante des commissions finances et affaires sociales CAPI, membre suppléante de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Roselyne MATEO : Conseillère municipale, membre des commissions extra-municipales finances et sports/associations, membre suppléante de la commission d'appel d'offres, déléguée titulaire au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), membre suppléante de la commission développement économique CAPI.

Carole CARNIS : Conseillère municipale, membre des commissions extra-municipales jeunesse/animation/culture, affaires sociales, voiries/réseaux/bâtiments et patrimoine/environnement, membre du CCAS, membre suppléante du Schéma de Cohérence Territorial Nord Isère (SCOT), déléguée suppléante au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), membre suppléante de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées, membre de la commission cycle de l'eau CAPI, déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM), membre suppléante de la commission développement durable/agriculture CAPI, membre de la commission cadre de vie Isère Porte des Alpes.

Silke RATONNAT : Conseillère municipale, membre de la commission extra-municipale info/com, membre suppléante de la commission cycle de l'eau CAPI, administrateur du site Internet de notre commune.

Christiane MILLE : Conseillère municipale, membre des commissions extra-municipales affaires scolaires/périscolaires et jeunesse/animation/culture, membre suppléante de la commission habitat/cohésion sociale CAPI.

Remi LUQUAIN : Conseiller municipal, membre des commissions extra-municipales info/com et sport/associations, membre du CCAS, membre suppléant de la commission mutualisation/numérique CAPI, super administrateur du site Internet de notre commune.

Laurent GOURMANEL : Conseiller municipal, membre des commissions extra-municipales affaires scolaires/périscolaires et jeunesse/animation/culture, membre du conseil d'administration de l'Association de Médiation Education Développement Insertion Accompagnement (MEDIAN), membre de la commission mutualisation/numérique CAPI, membre suppléant de la commission bâtiments/moyens généraux, délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM), membre de la commission communication Isère Porte des Alpes.

Yves METTEM : Conseiller municipal, membre des commissions extra-municipales sport/associations, réseaux/voiries/bâtiments et patrimoine/environnement, membre suppléant de la commission d'appel d'offres, délégué au Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM), délégué suppléant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), membre suppléant des commissions aménagement/urbanisme/foncier, sports et espaces publics/infrastructures routières CAPI, référent réseau ambroisie CAPI.

Lucienne BORREL : Conseillère municipale.

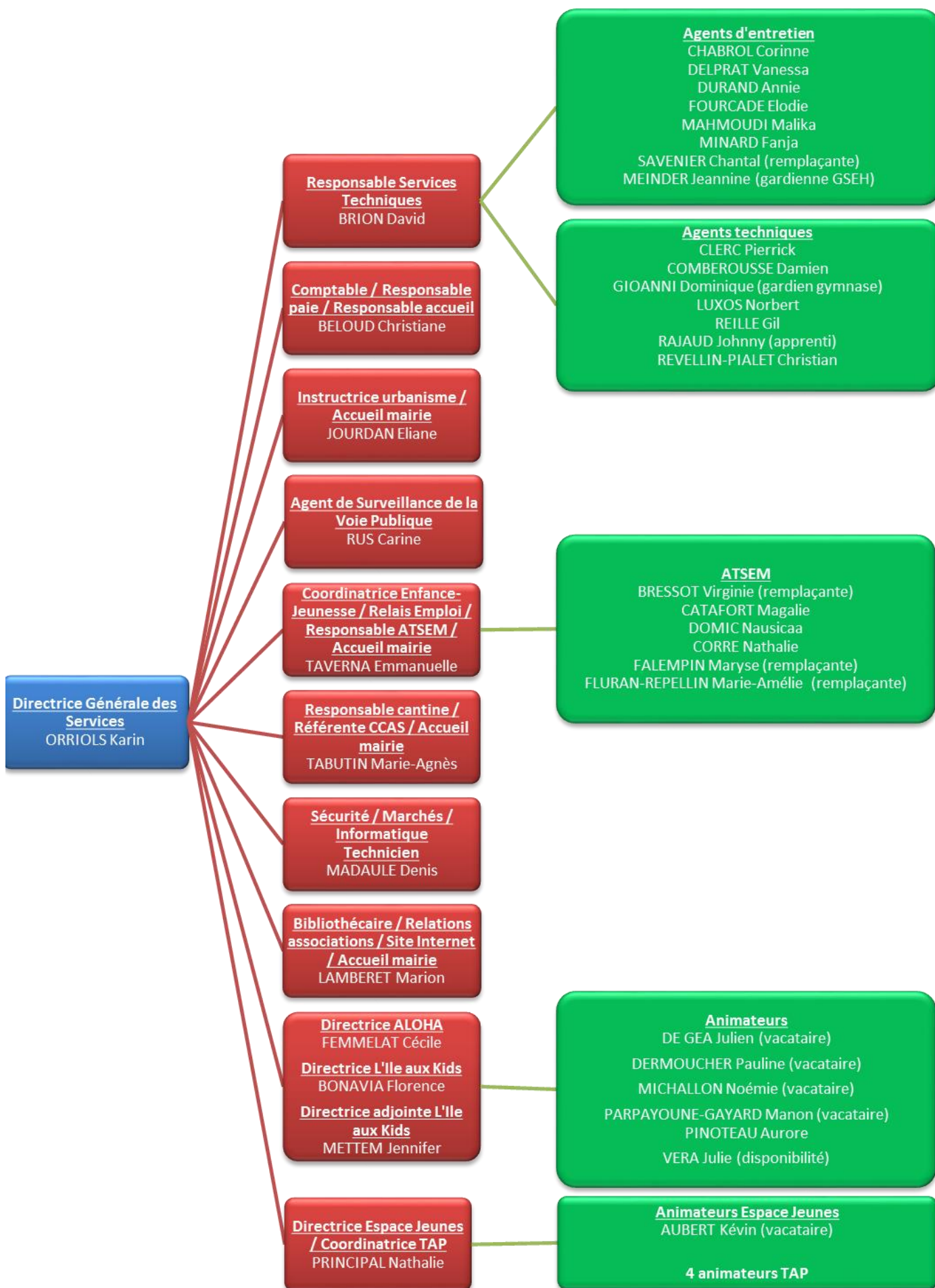
Pierrette PETIT : Conseillère municipale.

Franck CARNIS : Conseiller municipal.



L'organigramme des agents municipaux

De nombreuses personnes travaillent à la mairie pour gérer le quotidien des Vaulxois, en tant que titulaires, vacataires, remplaçants, apprentis et saisonniers (non représentés ci-dessous). L'organigramme ci-après (remis à jour) vous donnera une idée plus précise des fonctions de chacun.



En ce qui concerne le personnel communal

L'année 2015 se caractérise par des départs (avec remplacement) dans le domaine de l'animation et du périscolaire :

- ◆ pour changement d'orientation professionnelle : directrice ALOHA et 1 animateur
- ◆ pour mutation vers une autre commune de Savoie : 1 animateur
- ◆ pour convenance personnelle, une disponibilité pour 16 mois (départ à l'étranger)

De plus un agent des services techniques n'a pas été remplacé.

Nous avons poursuivi dans notre volonté :

- ◆ de permettre aux salariés de la commune de suivre des cours de formation ou de recyclage et ce afin d'offrir les meilleurs services possibles que sont en droit d'attendre les Vulxoises et Vulxois,
- ◆ d'accueillir des jeunes en stage dans le cadre de leur formation scolaire afin d'avoir une expérience professionnelle, que ce soit dans les services technique et administratif, mais aussi dans les secteurs scolaire ou périscolaire,
- ◆ de permettre à des adolescents scolarisés de la commune de participer, pendant les vacances scolaires, à des chantiers jeunes (bâtiments, espaces verts, cimetière) et ainsi leur faire découvrir l'environnement du travail.

Retour sur les commémorations



Au cours de l'année 2015, le conseil municipal s'est réuni 12 fois en session ordinaire. 93 délibérations ont été proposées à l'assemblée ; toutes ont été validées par un vote majoritaire. Nous vous présentons les délibérations qui offrent le plus d'intérêt pour Vaulx-Milieu et avons retiré les délibérations courantes et obligatoires que doivent prendre les communes pour leur fonctionnement, tout en sachant que ce choix reste arbitraire. Nous rappelons que les séances sont publiques, l'ordre du jour est affiché en mairie, chez les commerçants et également mis en ligne sur le site internet de la commune. D'autre part, les élus restent à votre disposition pour vous apporter les précisions nécessaires.

Nous reportons les délibérations à compter du 15 décembre 2014 (validées au cours du premier conseil du 26 janvier 2015). De même, les délibérations du dernier conseil du 14 décembre dernier ne seront pas retranscrites, puisqu'elles seront validées au cours du premier conseil de 2016.

Séance du 15 décembre 2014

♦ **Mise en œuvre de la verbalisation électronique et convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions**

Acquisition d'un équipement et d'un logiciel de verbalisation électronique

La verbalisation électronique est un dispositif qui permet de relever les infractions à la circulation routière et au stationnement, avec des appareils électroniques portables (PDA). Les messages d'infraction enregistrés par ces équipements sont transmis directement au Centre National de Traitement de Rennes, lequel adresse un avis de contravention à la personne interceptée ou au titulaire du certificat d'immatriculation d'un véhicule ayant fait l'objet d'une verbalisation, notamment dans le cas du stationnement.

Quatre devis ont été demandés auprès de prestataires d'équipements et de logiciels de verbalisation électronique. Le devis de l'entreprise Monétique et Sécurité est le plus complet. Il propose une formation avec accompagnement terrain, pour un prix total de 1 937 € TTC.

Les communes qui mettent en œuvre le procès-verbal électronique bénéficient du fonds d'amorçage jusqu'au 31 décembre 2015. La subvention de l'Etat représente 50% de la valeur du terminal, soit 450 €. Le coût d'acquisition du terminal et du logiciel sera donc de 1 487 € TTC. La maintenance annuelle à l'issue de la période de garantie de un an revient à 180 € TTC.

♦ **Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme**

La commune de Vaulx-Milieu doit aujourd'hui s'inscrire dans un contexte législatif nouveau, défini en

particulier par les Lois du Grenelle de l'environnement, la Loi sur la modernisation de l'agriculture, la Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (AAF).

La commune doit également prendre en compte les orientations des documents supra communaux dont notamment le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Isère – SCOT Nord Isère, approuvé le 19 décembre 2012, avec lequel le PLU doit être compatible.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune permettra de définir le devenir du territoire communal d'ici fin 2017 et les conditions d'une urbanisation cohérente sur le long terme dans une vision de développement durable.

La révision du Plan Local d'Urbanisme a pour objectifs :

Le confortement du centre village en préservant le bâti existant et en développant une mixité fonctionnelle (artisanale et commerciale) et en privilégiant le développement sur les quartiers de « La Cime de Vaulx » et « Belmont » ;

La diversification de l'offre de logements, et notamment la production de types d'habitat favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle ;

La création d'une liaison entre le village et Muissiat par un maillage jusqu'au nouvel accès à la zone d'activité de Muissiat ;

La réflexion autour des équipements publics communaux et inter communaux : école, salle multifonction, équipement sportif... ;

La poursuite du développement économique sur le territoire communal en fonction des besoins (Parc Technologique, Muissiat) ;

La prise en compte de la capacité des réseaux et des préoccupations énergétiques en favorisant notamment le développement de constructions plus économes en énergie ;

La préservation des espaces agricoles pour la pérennisation de l'activité économique agricole ;

La préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables notamment celui de Montgeard, poumon vert de l'agglomération et le renforcement de son rôle de corridor entre les plateaux et la vallée ;

La prise en compte des risques naturels ;

L'optimisation et la sécurisation des déplacements afin de développer des alternatives au « tout voiture » et de favoriser les liaisons modes doux entre les lieux de vie ;

La gestion du bâti existant (comme une extension limitée, annexe ou piscine) liée à l'exploitation agricole et aux habitations existantes au hameau des Guinguettes.

Sur la base des objectifs précédemment énoncés, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les modalités de concertation conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, qui impose que toute révision du Plan Local d'Urbanisme fasse l'objet d'une concertation préalable avec la population durant toutes les études et selon les modalités prévues par le Conseil Municipal. La concertation préalable à l'arrêt d'un projet de PLU peut s'organiser de la manière suivante :

Informez le public :

en mettant à disposition du public les éléments d'études (comprenant au moins le diagnostic et le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au fur et à mesure de l'avancement avec une publication sur le site Internet de la Commune, ainsi qu'avec l'utilisation du panneau d'affichage en Mairie ;

en diffusant des articles dans le bulletin municipal,

Echanger avec le public :

en recueillant les observations du public pendant l'élaboration du projet par la mise à disposition d'un cahier de concertation en Mairie pendant les heures d'ouverture durant toutes les études ;

en organisant une réunion publique d'échange avant l'Arrêt du projet de PLU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

d'approuver les objectifs poursuivis pour la révision du PLU à savoir :

Le confortement du centre village en préservant le bâti existant et en développant une mixité fonctionnelle (artisanale et commerciale) et en privilégiant le développement sur les quartiers de « La Cime de Vaulx » et « Belmont » ;

La diversification de l'offre de logements, et notamment la production de types d'habitat favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle ;

La création d'une liaison entre le village et Muissiat par un maillage jusqu'au nouvel accès à la zone d'activité de Muissiat ;

La réflexion autour des équipements publics communaux et inter communaux : école, salle multifonction, équipement sportif... ;

La poursuite du développement économique sur le territoire communal en fonction des besoins (Parc Technologique, Muissiat) ;

La prise en compte de la capacité des réseaux et des préoccupations énergétiques en favorisant notamment le développement de constructions plus économes en énergie ;

La préservation des espaces agricoles pour la pérennisation de l'activité économique agricole ;

La préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables notamment celui de Montgeard, poumon vert de l'agglomération et le renforcement de son rôle de corridor entre les plateaux et la vallée ;

La prise en compte des risques naturels ;

L'optimisation et la sécurisation des déplacements afin de développer des alternatives au « tout voiture » et de favoriser les liaisons modes doux entre les lieux de vie ;

La gestion du bâti existant (comme une extension limitée, annexe ou piscine) liée à l'exploitation agricole et aux habitations existantes au hameau des Guinguettes.

de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, les études pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :

Informez le public :

en mettant à disposition du public les éléments d'études (comprenant au moins le diagnostic et le projet de PADD) au fur et à mesure de l'avancement avec une publication sur le site Internet de la Commune, ainsi qu'avec l'utilisation du panneau d'affichage en Mairie ;

en diffusant des articles dans le bulletin municipal,

Echanger avec le public :

en recueillant les observations du public pendant l'élaboration du projet par la mise à disposition d'un cahier de concertation en Mairie pendant les heures d'ouverture durant toutes les études ;

en organisant une réunion publique d'échange avant l'Arrêt du projet de PLU.

que le bilan de cette concertation sera présenté devant le Conseil Municipal qui en délibèrera ;

de débattre en Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

de solliciter l'Etat, conformément à l'article L.121.7 du Code de l'Urbanisme afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour compenser les dépenses entraînées par les études et l'établissement du PLU ;

de demander, conformément à l'article L.121.7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement, en tant que de besoin, à la disposition de la commune.

Le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, le Président de la communauté Porte de l'Isère, ainsi que ceux de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale, de la Chambre de Métiers, et, de la Chambre d'Agriculture ou leurs représentants seront consultés à leur demande au cours de l'étude du projet de Plan Local d'Urbanisme. Il en est de même du Président Syndicat Mixte du SCOT Nord Isère.

Le Maire peut recueillir l'avis de tout organisme ou association compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture et d'habitat de déplacements.

Si le représentant des organismes mentionnés à l'article L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune en fait la demande, le Maire lui notifiera le projet de Plan Local d'Urbanisme afin de recueillir son avis. Cet avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu dans un délai de 2 mois.

Séance du 26 janvier 2015

◆ **Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde**

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels. Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend :

- ◆ le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- ◆ le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- ◆ l'organisation assurant la protection et le soutien de la population,
- ◆ les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Il peut être complété par :

- ◆ l'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire,
- ◆ les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux,
- ◆ la désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile,
- ◆ l'inventaire des moyens propres de la commune, ou des personnes privées,
- ◆ les mesures spécifiques devant être prises pour

faire face aux conséquences prévisibles,

- ◆ les modalités d'exercice permettant de tester le plan communal de sauvegarde,
- ◆ le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile,
- ◆ les modalités de prise en compte des personnes bénévoles,
- ◆ les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

La commune de Vaulx-Milieu est concernée par le risque suivant :

-> Inondation

La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques « Inondation », approuvé le 24 janvier 2007.

Monsieur le Maire propose :

l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde

la nomination de Marie-Pierre Faure, adjointe en charge de la sécurité et de la prévention, au poste de Chef de Projet « référent » risques majeurs, chargée de mener à bien cette opération.

Séance du 02 février

◆ **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de parkings**

Le Maire rappelle qu'une consultation directe de trois bureaux d'études, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 21 novembre 2014 pour la réalisation de deux parkings sur la commune.

La remise des plis a été fixée au 5 décembre 2014 avant 12h00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :

1. Prix des prestations 50 %
2. Valeur technique de l'offre 50 % (les moyens humains affectés aux travaux, les moyens matériels affectés aux travaux, analyse du projet).

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 5 décembre 2014 par M. Baumgartner de SARA qui a ensuite analysé les offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 12 décembre 2014 afin de donner son avis sur l'attribution du marché. Elle propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncées, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de la société SOTREC.

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres remis par SARA, aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des parkings de Vaulx-Milieu à la société SOTREC pour un montant de 24 640,00 € HT soit 29 568,00 € TTC
- d'autoriser M. le Directeur Général de SARA à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

◆ **Rapport CAPI 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, dont les modalités de réalisation et d'adoption sont fixées par les articles D 2224-1 à D 2224-5 du même code.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service permet principalement l'information des abonnés/usagers concernant les évolutions des services concernés.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère a transmis à la Mairie de Vaulx-Milieu, en date du 26/01/2015, le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le Maire présente à l'Assemblée les principales caractéristiques du service à l'aide de la synthèse jointe en annexe.

Le document complet « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2013 » est mis à la disposition du public en Mairie pendant une durée d'un mois à compter du 03/02/2015, et une information est faite par voie d'affichage.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport présenté par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013.

Séance du 02 mars

◆ **Compte Administratif 2014**

L'exercice budgétaire 2014 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

Le tableau 1 récapitule l'exécution de l'exercice 2014 pour les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes :

Tableau 1

Le tableau 2 permet, en fonction des résultats reportés de l'exercice 2013, de la part affectée à l'investissement et des résultats de l'exercice 2014, de déterminer les résultats de clôture 2014 :

	Fonctionnement En euros	Investissement En euros
Recettes	2 369 189,92	274 459,76
Dépenses	2 361 451,90	535 358,53
Résultat de l'exercice	+ 7 738,02	- 260 898,77

Tableau 2

Il est précisé toutefois qu'il doit être déduit du résultat de clôture de la section d'investissement, les dépenses d'investissement 2014 engagées non mandatées et inscrites obligatoirement en crédits de reports sur le budget primitif 2015. Ces dépenses s'élèvent à 251 758,08 €.

	Fonctionnement En euros	Investissement En euros
Résultat reporté de l'exercice	1 606 983,68	165 539,06
Dont part affectée à l'investissement (1068)	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	+ 7 738,02	- 260 898,77
Résultat de clôture	1 614 721,70	- 95 359,71

◆ **Taux des impôts locaux 2015**

Il est proposé à l'assemblée de fixer les taux des taxes locales au titre de l'année 2015 :

7,80 % pour la taxe d'habitation (**au lieu de 8,64 % soit une baisse d'environ 10 %**)

20,52 % pour la taxe sur le foncier bâti,

66,54 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE les taux des taxes locales conformément à la proposition du rapporteur.

◆ Budget primitif 2015

Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2015 présenté en annexe de la délibération et s'établissant ainsi qu'il suit par chapitre :

Fonctionnement : dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général : 1 270 095,87 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 1 366 935,00 €

Chapitre 022 Dépenses imprévues fonctionnement : 109 000,00 €

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 659 951,31 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 104 761,22 €

Chapitre 65 Autres charges gestion courante : 107 400,00 €

Chapitre 66 Charges financières : 3 000,00 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 8 000,00 €

Total dépenses de fonctionnement : 3 629 143,40 €

Fonctionnement : recettes

Chapitre 002 Excédent antérieur reporté : 1 519 361,99 €

Chapitre 013 Remboursement sur rémunération personnel : 50 000,00 €

Chapitre 70 Produits des services : 173 502,41 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 458 400,00 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 401 279,00 €

Chapitre 75 : Autres produits gestion courant : 26 600,00 €

Chapitre 76 : Autres produits gestion courant : 0 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels : 0 €

Total recettes de fonctionnement : 3 629 143,40 €

Investissement : dépenses

Crédits de report : 251 758,08 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 20 000,00 €

Chapitre 020 Dépenses imprévues Investissement : 30 000,00 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204) : 20 000,00 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 468 100,00 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours : 415 802,41 €

001 Solde d'exécution négatif reporté : 95 359,71 €

Total dépenses d'investissement : 1 301 020,20 €

Investissement : recettes

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 300 000,00 €

Chapitre 013 Subventions d'investissement : 46 738,00 €

Chapitre 10 Dotations Fonds divers réserves : 94 209,96 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 95 359,71 €

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : 659 951,31 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section : 104 761,22 €

Total recettes d'investissement : 1 301 020,20 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, examiné le document budgétaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 3 629 143,40 € et en section d'investissement à 1 301 020,20 € (y compris crédits de report).

◆ Tarifs de location de la Halle Municipale et de la salle des fêtes

La dernière actualisation des tarifs de location aux particuliers de la Salle des Fêtes date du 9 octobre 2006. Pour la nouvelle Halle Municipale, les tarifs de location aux particuliers doivent également être définis.

Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer les tarifs de location suivants, pour la Salle des Fêtes et la Halle Municipale :

	ANCIENS TARIFS DEPUIS LE 10/10/06		NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 03/03/15	
	VAULXOIS	VAULXOIS	EXT	
SALLE DES FETES				
WEEK-END	325 €	350 €	500 €	
SOIREE	195 €	220 €	350 €	
APERITIF	55 €	100 €	150 €	
HALLE MUNICIPALE				
APERITIF		100 €	150 €	

Le montant de la caution pour la location de la Salle des Fêtes ou de la Halle Municipale est de 800 € et un acompte de 50 €, non remboursable en cas de désistement, est demandé lors de la réservation.

◆ Convention de fourrière avec la Fondation CLARA

La commune de Vaulx-Milieu, ne disposant pas de fourrière communale, confie depuis plusieurs années à la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune. Ceci conformément aux dispositions des articles L211-24 à L211-26 du Code Rural.

La commune optait jusqu'à présent pour la convention complète, comprenant les frais de capture et de transport des animaux. Or, depuis janvier 2015, la SPA ne propose plus le service de capture et de transport des animaux jusqu'aux refuges de Brignais (Rhône) ou de Dompierre sur Veyle (Ain).

La Fondation CLARA, dont le siège social est situé à Pinderes (Lot et Garonne), propose une convention de fourrière complète, avec capture des chiens et chats errants sur la voie publique, et transport en fourrière 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 jusqu'à la fourrière de Saint-Marcel-Bel-Accueil. Les délais d'intervention sont de deux heures. La prise en charge des cadavres de chiens et chats sur la voie publique est assurée. Un nouvel outil informatique permet à la commune de consulter via Internet les informations relatives aux animaux récupérés en temps réel et à partir d'un accès sécurisé.

La convention complète s'élève à 0,40 € par an et par habitant. Le coût pour 2015, sur la base de 2 447 habitants, est donc de 978,80 €.

◆ **Autorisation de signature donnée à SARA pour le marché de travaux du parking Route de Four**

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), la Collectivité a délégué à SARA (Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes) le soin de faire réaliser le parking de la Route de Four en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat, par délibération n°2014-82 du 13/10/14.

Une consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement du parking doit être lancée en 2015 par SARA.

L'Avant-Projet de l'aménagement du parking Route de Four, élaboré par SOTREC INGENIERIE, dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre qui lui a été confié, est présenté à l'Assemblée, à l'aide des plans :

- * création de 39 places de stationnement, dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite et d'un emplacement pour les cars, le long de la Route de Four, hors chaussée
- * pose d'un portique-gabarit à l'entrée du parking
- * création d'un emplacement pour une aire de jeux (des tables de pique-nique et des bancs seront implantés à proximité)
- * aménagement d'un cheminement piéton avec rampe adaptée aux personnes à mobilité réduite pour rejoindre la Route de Four devant le passage protégé
- * aménagement d'un passage à gué dans le fossé de récupération des eaux pour accéder aux sentiers situés dans le bois
- * aménagement d'un bassin de rétention et d'infiltration

L'enveloppe globale prévisionnelle des travaux d'aménagement du parking de la Route de Four a été évaluée à 300 000 € HT (360 000 € TTC).

Séance du 27 avril 2015

◆ **Régie de recettes « accueil de loisirs sans hébergement et restauration scolaire » : mise en place du paiement en ligne et du prélèvement**

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la commune envisage de poursuivre le développement du paiement en ligne et du prélèvement pour les recettes communales.

Le Ministère de l'Economie et des Finances propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les régies de recettes municipales dénommé TIPI Régie.

Les redevables peuvent être autorisés à s'acquitter des sommes à leur charge par prélèvement s'agissant de natures de recettes que les comptables peuvent être autorisés à percevoir ainsi.

◆ **Subventions aux associations**

Subventions de fonctionnement :

Il est proposé à l'assemblée de procéder aux attributions des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2015. La méthode de calcul a été modifiée pour prendre en compte le nombre d'adhérents de moins de 18 ans.

Subvention exceptionnelle :

Le Comité des Fêtes sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention, destinée à financer l'acquisition d'une remorque frigorifique tractable, l'ancien véhicule étant hors d'usage. Plusieurs devis font état d'un prix se situant entre 6 800 et 7 200 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 3 000 €, pour aider cette association à financer l'acquisition d'une remorque frigorifique tractable (Gérard Rivoire et Laurent Gourmanel, étant présidents d'association, n'ont pas pris part au vote).

◆ **Adhésion au marché d'achat d'électricité du SEDI**

Considérant que le SEDI propose à la commune de Vaulx -Milieu d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

Considérant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de l'adhésion de la commune de Vaulx-Milieu au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture d'électricité et services associés, et ce, pour un montant maximal de 0,5 % de la facture annuelle TTC d'énergies.

Séance du 18 mai

◆ Subventions aux associations scolaires

Il est proposé à l'assemblée de procéder aux attributions des subventions de fonctionnement aux associations scolaires au titre de l'année 2015.

1/ Associations La Récré, Le Sou des Ecoles et le Sou des Mômes des écoles St Exupéry, Germaine Tillion et Edouard Herriot :

La subvention par élève est de 7,95 €, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à 2014 (inflation sur un an avril 2014 à avril 2015, dernier Indice des Prix à la Consommation INSEE connu).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la liste suivante relative aux subventions de fonctionnement aux associations scolaires attribuées au titre de l'année 2015 (voir tableau ci-dessous).

2/Association La Vie à l'Ecole

L'association La Vie à l'Ecole du Groupe Scolaire Edouard Herriot a reçu une subvention de 420 € au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Il est proposé de conserver le mode de financement mis en place, à savoir 2 € par élève, dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de cette association au titre de l'année scolaire 2015-2016, soit 436 € pour 218 élèves (sur la base des effectifs actuels).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer 436 € à l'association La Vie à l'Ecole.

◆ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comice Agricole des Trois Cantons

Dans le cadre de l'organisation du Comice Agricole des

Trois Cantons (Heyrieux - La Verpillière - L'Isle d'Abeau), qui se tiendra les 5 et 6 septembre 2015 à St Pierre de Chandieu, l'association du Comice Agricole a sollicité la Mairie pour l'attribution d'une subvention, nécessaire à son fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer au Comice Agricole des Trois Cantons une subvention d'un montant de 150 € .

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer la subvention proposée (Dominique Berger n'a pas participé au vote).

◆ Acquisition d'un terrain rue Franz Liszt pour l'implantation de bacs de tri sélectif

Pour améliorer la qualité de vie des habitants du quartier de Muissiat, la commune envisage de mettre en place des bacs de tri sélectif enterrés. La CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 760 m² rue Franz Liszt, cadastré section AH n°185. Le document d'arpentage a été réalisé par la commune. Le terrain AH n°185 a été évalué à 425 € par France Domaine. La CAPI a approuvé par délibération du 5 mai 2015 la cession à l'euro symbolique de ce terrain à la commune.

Séance du 08 juin 2015

◆ Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2015

ARTICLE 1 : L'attribution au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes est répartie entre l'établissement de coopération intercommunale et ses communes membres en fonction des critères suivants :

60 % pour la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

40 % pour les communes membres

ARTICLE 2 : Le montant de l'attribution restante est réparti entre les communes membres en fonction des critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire

Bénéficiaires	Subvention 2014 <i>pour mémoire</i>	Nombre d'élèves à la rentrée 2014 (base de calcul)	Subvention 2015
LA RECRE (St Exupéry)	484,34 €	58	461,10 €
LE SOU DES ECOLES (G. Tillion)	722,54 €	99	787,05 €
LE SOU DES MÔMES (E. Herriot)	674,90 €	92	731,40 €
LE SOU DES MÔMES (E. Herriot)	992,50 €	126	1 001,70 €

Critères (exprimés en pourcentage du total)	Pondération
Population	20 %
Proportion de logements sociaux	20 %
Effort fiscal	20 %
Revenu par habitant	10 %
Bases de foncier bâti d'entreprise par habitant	30 %

ARTICLE 3 : En application des articles 1 et 2 de la présente délibération, il est dressé chaque année le tableau des attributions de l'EPCI et de chacune de ses communes membres, communiqué au représentant de l'Etat dans le département

Pour Vaulx-Milieu, le montant attribué est de 14 569 €.

Séance du 9 juillet

◆ **Modification simplifiée n°1 du PLU – Approbation**

Le projet de modification simplifiée porte sur :

- Un secteur limité de Belmont pour lequel un classement en Ua est proposé pour des parcelles de typologie relativement dense plutôt que Ub afin de permettre des extensions de constructions existantes ;

- Le hameau des Guinguettes avec les possibilités d'aménagement suivantes pour les habitations existantes :

- ◆ un aménagement dans le volume existant d'une surface de plancher totale de 50 m² ;
- ◆ une emprise au sol supplémentaire limitée à 20 m² au total par extension ou en annexe à la construction principale,
- ◆ une piscine ;

- L'Ilot des Sables par la précision dans le règlement de la notion d'activités de services visée à l'article 2 du chapitre AUy avec l'ajout des bureaux et des équipements d'intérêt collectif, ainsi que l'insertion aux définitions de base des dispositions générales (Titre I) des définitions des huit destinations fixées par le Code de l'Urbanisme ;

- En outre, la mise à jour du règlement (dispositions générales suite aux évolutions législatives et réglementaires) et l'intégration des évolutions liées à la mise en compatibilité du PLU pour le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise dans sa partie Nord et la liaison ferroviaire Lyon-Turin (itinéraire fret d'accès au tunnel franco-italien).

Un avis dans « Le Dauphiné Libéré » a annoncé le 13 avril cette mise à disposition, ainsi que des messages sur le panneau d'affichage électronique et sur le site internet de la Commune.

Le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été mis à disposition du public pendant 33 jours consécutifs du 20 avril au 22 mai 2015 en vue de permettre la formulation d'observations (enregistrées et conservées).

Le 16 mai, l'avis de la CAPI, seul avis émis par les personnes publiques associées, a été reçu en Mairie et inséré au dossier mis à disposition ce même jour.

Des habitants de Vaulx-Milieu, notamment du hameau des Guinguettes, sont venus consulter le dossier aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie pendant la durée de sa mise à disposition. Aucune observation de la part des habitants n'a été inscrite au cahier mis à disposition du public, et aucun courrier n'a été adressé en Maire.

Le bilan des observations affirme les enjeux d'évolutions de certaines dispositions du PLU, telles que proposées pour des habitants (en l'absence d'observation), et, avec des remarques pour CAPI. En effet, l'avis favorable de la CAPI est assorti de deux réserves : la CAPI propose que le PLU autorise les entrepôts en tant que vocation principale assortie de conditions à définir ensemble, au vu d'un projet d'implantation d'un prospect comportant une partie entrepôt, et que le Coefficient d'Emprise au Sol (CES) de la zone de Muissiat soit augmenté à 50 % (voire 48 %) afin de favoriser plus de densité et d'économiser le foncier urbanisable.

Pour tenir compte de cet avis, dans la limite de la procédure de modification simplifiée, en particulier de ne pas majorer de plus de 20 % les possibilités de construction et de ne pas diminuer les possibilités de construire, des évolutions ponctuelles peuvent être apportées au Règlement. Elles visent à adapter la définition de l'industrie présentée en dans le paragraphe « Dispositions générales », titre I du règlement du PLU au regard des nouvelles activités (ateliers d'assemblage ou de conditionnement et d'expédition), et, à augmenter le coefficient d'emprise au sol (CES), qui passerait de 40 % à 48 % pour la zone AUy et le secteur AUya.

◆ **Emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes**

Un projet de demande de prêt a été déposé pour financer, d'une part, l'acquisition d'un terrain situé dans la zone d'aménagement de L'Ilot des Sables, en vue de la construction future d'une salle multifonction et, d'autre part, l'aménagement de l'Espace Culturel de Vaulx-Milieu.

Il est décidé de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, un prêt à Annuités Réduites, de 1 000 000 €, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1,3440 % fixe sous réserve de l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 07/07/2015.

SYNTHESE :

- durée : 20 ans
- taux client : 1,48 % en annuel
- taux résultant de l'annuité réduite : 1,3440 % en annuel
- date de versement des fonds : 07/07/2015
- date de la première échéance : 07/08/2015
- échéance annuelle constante réduite
- toutes les échéances seront fixées au 07/08 de chaque année
- frais de dossier : 0.10 % du financement
- ◆ **Choix du cabinet d'urbanisme chargé du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé afin que le conseil municipal puisse choisir un cabinet d'urbanisme.

La commission des marchés s'est réunie le 4 mai 2015 pour procéder à un classement des 4 candidatures reçues, selon des critères pondérés appréciés sur les dossiers présentés.

Les 3 premiers de ce classement ont ensuite été reçus individuellement pour discuter du projet et de ses modalités de mise en œuvre. Pour cela, la commission s'est de nouveau réunie les 1er et 8 juin 2015 afin de procéder à l'audition des trois candidats pré-sélectionnés : M. Baptiste Volland, du cabinet G2C ingénierie à St Pierre de Chandieu Mme Géraldine Pin, urbaniste à Lyon, Mme Nathalie Pont, du cabinet URBA2P à Cogny.

La commission a émis un avis favorable pour retenir le cabinet URBA2P pour la réalisation de la révision du PLU.

Le conseil décide de retenir le cabinet URBA2P pour une mission complète relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme, pour un montant HT de l'offre de base de 46 200,00 €, une étude environnementale de 2 250,00 €, une OAP approfondie de 9 350,00 € et une modification du PLU à 2550,00 €, soit un total de 60 350,00 € HT.

- ◆ **Attribution des lots pour le marché des travaux du parking de la route de Four**

Dans le cadre de l'opération de création d'un parking,

route de Four, une consultation a été lancée avec l'aide de la SARA pour la réalisation des travaux. Le comité de sélection s'est réuni le 23 juin 2015 pour procéder à l'ouverture des plis et le 6 juillet 2015 pour l'analyse des offres.

Sur proposition de la commission des marchés, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'attribution des lots suivants : (voir tableau ci-dessous).

Réhabilitation du 9, route de Four en espace culturel – choix du maître d'œuvre

Dans le cadre de l'opération réhabilitation du 9 route de Four en espace culturel, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé afin que le Conseil Municipal puisse choisir un maître d'œuvre chargé de l'élaboration du programme, de la préparation du projet, de l'exécution du projet jusqu'aux opérations de réception et de parfait achèvement, ainsi que la mission d'OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination).

La commission des marchés s'est réunie le 4 juin 2015 pour procéder à un classement des 15 candidatures reçues, selon des critères pondérés appréciés sur les dossiers présentés.

Les cinq premiers de ce classement ont ensuite été reçus individuellement pour discuter du projet et de ses modalités de mise en œuvre. Pour cela, la commission s'est de nouveau réunie le 12 juin 2015 afin de procéder à l'audition des cinq candidats pré-sélectionnés : Mme Charlotte Farges, du cabinet EOLE architecte à Echirolles, M. Denis Tautou, du cabinet ACOBAT Architectes de Grenoble, M. Rodolphe Perrier, architecte à Crémieu, M. Michael Barberet, du cabinet ARCANNE, architecte à La Verpillière, M. Sébastien Mazet du cabinet 2:AM de Vourles.

Sur proposition de la commission des marchés, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour retenir l'architecte M. Michael Barberet, du cabinet ARCANNE, comme maître d'œuvre de l'opération de construction des nouveaux locaux techniques sur les motifs suivants :

Au titre de la méthode, le candidat a montré avoir déjà travaillé sur le projet et avoir un fort attrait pour ce type d'ouvrage ;

Les réalisations et les résultats antérieurs de l'équipe sur d'autres opérations identiques correspondent aux ambitions et aux moyens de la commune ;

LOT	ESTIMATION MAITRISE D'ŒUVRE HT	ENTREPRISE	MONTANT DES OFFRES EN € HT	Ecart avec l'estimation
LOT 1 – VRD	251 873,10	GONIN TP / FOURNIER TP	181 590,25	-27,90 %
LOT 2 – Eclairage Public	49 310,00	SPIE	10 200,00	-79,31 %
LOT 3 – Espaces Vert	32 833,80	JORDAN PERE ET FILS	17 862,00	-46,15 %
TOTAL	334 016,90		209 652,25	-37,23 %

L'homogénéité et la solidarité démontrées lors de la discussion par l'équipe ont fini de convaincre les membres de la commission.

◆ **Etablissement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée**

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, puis 6 ans selon les dérogations acceptées), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 auprès de la Préfecture.

Les opérations de mise en accessibilité des installations communales n'ayant pas été terminées pour le 31 décembre 2014 comme le prévoit la loi du 11 février 2005, la Commune de Vaulx-Milieu va élaborer un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Ces agendas vont comporter un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements.

Ils vont permettre d'échelonner les travaux sur 3 ou 6 ans selon les cas.

Ces agendas seront déposés en Préfecture avant le 27 Septembre 2015.

◆ **Partage de la taxe communale sur le foncier bâti sur les Zones d'Activité Economiques d'intérêt communautaire**

Selon les dispositions de l'article 29 de la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, tout ou partie de la part intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activité peut être affecté au syndicat mixte qui crée ou gère cette zone dans les mêmes conditions.

Périmètre concerné :

Les parcelles concernées par le partage de la TFB sont listées dans les annexes 1 et 1 bis de la convention.

Le parcellaire des ZAE est actualisé chaque année en fonction des créations/extensions de zones.

Le périmètre concerné sur Vaulx-Milieu a évolué depuis le 17 décembre 2013, date de l'approbation de la convention en Conseil Communautaire, puisque les parcelles n°A937, A941, A943, A948 et A951 ont été retirées du périmètre d'application de la convention.

Définition des bases supplémentaires :

Les contenances de bâti, et la base de TFB existantes au 31/12/2013, sont définies pour chaque parcelle concernée selon les modalités suivantes :

Les bases supplémentaires de l'année N (année de départ : 2014) sont égales à la différence positive entre :

- les bases nettes de TFB de l'année N sur les périmètres tels que définis ci-dessus et
- les bases nettes de TFB 2013 sur les mêmes périmètres, multipliées par le coefficient de majoration forfaitaire cumulé depuis l'année de référence.

Taux de référence :

Le taux de référence est égal au taux le plus élevé des deux taux suivants :

- Taux de TFB communal 2013
- Taux de TFB communale de l'année N

Clé de répartition :

Conformément au pacte financier et fiscal voté à l'unanimité avec deux abstentions le 26 juin 2013 et à la délibération portant sur le partage de la TFB sur les ZAE d'intérêt communautaire votée en Conseil Communautaire du 17 décembre 2013 à la majorité avec deux oppositions, la clé de répartition proposée est la suivante :

- 60 % revient à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- 40 % revient à la Commune de Vaulx-Milieu.

Etant entendu que cette clé de répartition s'applique au produit supplémentaire de TFB communale calculé en multipliant les bases supplémentaires par le taux de référence.

La commune de Vaulx-Milieu reversera le produit de TFB susvisé à la CAPI, et le potentiel fiscal des deux collectivités sera corrigé à due concurrence.

Durée de la convention/clause de revoyure :

La convention de partage de la taxe communale sur le foncier bâti sur les Zones d'Activité Economiques d'intérêt communautaire est établie sur une durée de dix ans, pouvant être prolongée par voie d'avenant.

Dans la délibération approuvée en Bureau Communautaire du 16 septembre 2014, il est précisé que :

- La CAPI et les communes signataires s'engagent à évaluer le dispositif conventionnel chaque année et à analyser l'impact pour les parties des évolutions législatives et fiscales sur le mécanisme de partage mis en œuvre.

- Le cas échéant, à la vue des constats posés, une clause permettra d'analyser les effets financiers tant pour la Communauté que pour la commune.

A titre exceptionnel, si des réformes votées par le législateur produisent pour les communes et la CAPI des pertes ou des hausses de recettes, les parties se réservent le droit de revoir les termes de la convention.

Délibération votée par 14 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions

◆ **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité**

L'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité a institué un régime de taxation en créant, à compter du 1er janvier 2011, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Ces dispositions sont codifiées aux articles L.2333-2 à 5 et L.3333-2 à L.3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est basée sur la quantité d'électricité consommée sur le territoire de la commune. Elle est collectée auprès des consommateurs d'électricité par les fournisseurs d'énergie, puis reversée à la commune.

Les tarifs de référence sont déterminés par la loi :

- 0,75 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;

- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA ;

- 0,75 €/MWh pour les consommations autres que professionnelles.

A compter du 1er janvier 2016, ces tarifs seront indexés automatiquement par rapport à l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac ; ils feront l'objet d'une publication annuelle sur le site du Ministère du Budget.

Sur ces tarifs de référence, il peut être appliqué un coefficient multiplicateur fixé par la commune. Ce coefficient multiplicateur doit être obligatoirement choisi parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50.

Pour être applicable au 1er janvier de l'année N+1, la délibération fixant le coefficient multiplicateur doit être votée avant le 1er octobre de l'année N, et transmise au comptable public assignataire de la commune au plus tard quinze jours après.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 6 le coefficient multiplicateur unique de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, à compter du 1er janvier 2016.

Délibération votée par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions.

◆ **Acquisition de parcelles dans les Marais auprès de la SAFER**

Souhaitant favoriser le maintien des activités agricoles sur son territoire, la commune de Vaulx-Milieu propose d'acquérir auprès de la SAFER Rhône-Alpes les parcelles suivantes :

- section A n°111, 115, 125, 130, 142, 160, 703, 713, 837 et 839 d'une surface totale de 13 ha 34 a 21 ca, situées aux lieux-dits « Le Grand Culas » et « Le Marais » sur la commune de Vaulx-Milieu,

- section A n°162 d'une surface de 22 a 50 ca, située lieu-dit « Les Marais » sur la commune de Villefontaine.

Le prix principal de la vente de ces parcelles s'élève à 65 000,00 € TTC (soixante cinq mille euros), auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de 7 020,00 € TTC dont 1 170,00 € de TVA soit un total de 72 020,00 € (soixante douze mille vingt euros).

◆ **Acquisition d'un terrain îlot des Sables auprès de la SARA**

La Mairie projette de créer une salle multifonction sur le site de L'îlot des Sables, dans la ZAC du Parc Technologique. Ceci permettrait de délocaliser l'actuelle salle des fêtes située en centre-village, dont l'utilisation pour des événements festifs est limitée du fait du bruit qui peut être généré, et des problèmes de stationnement.

Le terrain concerné par ce projet, cadastré section B n° 1824 p se décompose comme suit :

- un premier tènement d'une surface de 5 000 m², sur lequel serait construite la salle multifonction,

- un second tènement d'une surface de 2 760 m², sur lequel serait construit le parking attenant.

Le premier tènement est valorisé à 50 € HT le m², soit un coût d'acquisition de 250 000 € HT (300 000 € TTC).

Le second tènement n'est pas valorisé, et sera cédé gratuitement par la SARA à la commune de Vaulx-Milieu.

◆ **Convention avec le SDIS relative à la disponibilité pour intervention d'un sapeur pompier volontaire**

La commune compte dans ses effectifs un agent technique sapeur-pompier volontaire. Une convention SDIS (Service Départemental de Secours et d'Incendie) – employeur avait été signée en date du 08/02/2008. Les termes de la convention ayant évolué, et la municipalité souhaitant réactiver la mise à disposition de cet agent pour le compte du SDIS, il est proposé à l'assemblée de signer une nouvelle convention.

Cette convention a pour objet d'organiser et de préciser les conditions et les modalités de la disponibilité des agents sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail et dans le respect des contraintes et nécessités de fonctionnement de la collectivité.

Dans le cadre de cette convention, l'agent technique est autorisé à s'absenter les mardis et jeudis après-midis hors vacances scolaires, pour des missions opérationnelles de secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, de protection des personnes, des biens et de l'environnement en cas de péril. Les actions de formation ne font pas partie des absences autorisées sur le temps de travail.

La rémunération de l'agent étant maintenue durant son

absence, l'employeur perçoit une compensation financière versée par le SDIS. Cette compensation correspond au remboursement des heures d'absence aux frais réels (salaire brut, hors primes spéciales et heures supplémentaires, complété des charges patronales).

Séance du 14 décembre

Les délibérations de cette séance ne devant être validées que lors du prochain conseil municipal du 18 janvier prochain, nous ne pouvons les retracer ici. Les principales concernent l'aménagement de l'aire de jeux près du kiosque et les subventions aux écoles pour les projets et les sorties.

Information / Communication

Notre but est bien sûr d'informer les Vaulxois le plus précisément et le plus objectivement possible sur tout ce qui se passe dans notre commune mais aussi, à un degré moindre, dans notre agglomération, la CAPI. Pour cela, nous utilisons les outils de communication que sont le site Internet de la commune, les publications écrites (« Vaulx nouvelles », « Par monts et par Vaulx ») et le panneau lumineux.

Parlons en premier lieu des publications écrites. Nous avons réussi le pari de vous proposer un « Vaulx nouvelles » tous les deux mois. Vous avez reçu le dernier, le n° 9, mi novembre dans votre boîte aux lettres. Pour 2016 cependant, nous avons fait le choix de vous en proposer 4 au lieu de 5. Choix budgétaire mais aussi une façon de libérer du temps pour rédiger le livret d'accueil relooké que nous diffuserons en 2016.

Le « Par monts et par Vaulx », deuxième bulletin municipal annuel, que vous avez sous les yeux, comprend une rétrospective de l'année 2015, les événements survenus entre le « Vaulx nouvelles 9 » et le 23 janvier et les perspectives de 2016 dans les grandes lignes. De nombreuses photos l'agrémenteront, ainsi qu'une BD inédite sur l'année écoulée signée G. Arduin. Comme l'an dernier, les commerçants et les artisans ont été sollicités pour y faire figurer un encart publicitaire gratuit.

Concernant le site Internet, nous essayons dans la mesure du possible de coller au plus près de l'actualité. Nous remercions les rares associations qui nous font

parvenir régulièrement des textes et des photos sur leurs activités mais nous regrettons beaucoup d'être obligés d'aller à la pêche chez la plupart des autres associations, ce qui ne devrait pas être notre rôle.

Par rapport à nos publications écrites et à notre site internet, nous avons souhaité faire leur évaluation afin de savoir si ces outils de communication étaient performants et vous donnaient satisfaction. A cet effet, nous avons demandé l'avis des principaux concernés, à savoir vous, Vaulxois. Un millier de questionnaires étaient proposés dans le « Vaulx nouvelles » de novembre et vous avez été ... 40 à participer à ce sondage dont 11 en ligne. Cela représente 4 % des foyers. Ce chiffre est bien sûr décevant et en tout cas insuffisant pour en tirer un bilan objectif. Sauf si l'on est optimiste comme nous et qu'on considère que les 96 % qui n'ont pas répondu sont forcément satisfaits ! Cela dit, les réponses reçues sont globalement positives et constituent un encouragement à poursuivre dans la même voie. Sachez que nous tiendrons compte de toutes les remarques et suggestions des personnes qui ont pris le temps de remplir ce sondage.

Pour terminer, soulignons la riche collaboration avec les cinq personnes qui font partie de la commission extra-municipale et réjouissons-nous enfin des liens étroits entretenus avec Gwénaëlle Limouzin, correspondante locale du « Dauphiné Libéré ».



La commission extra-municipale Info/Com

Les membres de la commission se sont réunis de nombreuses fois en 2015. L'ambiance a été très studieuse puisqu'elle a permis de modifier le format du futur livret d'accueil qui devrait être édité en 2016. L'équipe a également élaboré et dépouillé le sondage concernant les moyens de communication. Notez que dès le début de l'année 2016, la commission s'est rassemblée pour définir les différents thèmes qui seront abordés au cours de l'année.

Fiscalité

L'année 2015 se caractérise par une baisse des rentrées fiscales :

- ♦ une baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 46 000 euros en année pleine. Les dotations de l'Etat sont amenées à décroître encore dans les années à venir.
- ♦ une stabilisation des recettes des impôts locaux avec : un accroissement des recettes du Foncier bâti (livraison de nouveaux logements et implantation d'entreprises dans le parc techno) et une baisse des recettes de la taxe d'habitation.



Il est à noter que nous avons tenu notre engagement de baisser de 10 % la part communale de la Taxe d'Habitation et ce dès l'imposition 2015 : vous avez dû le constater sur votre avis d'imposition : le taux est passé de 8,64 % à 7,8 %.

Suite à une loi du 7 décembre 2010, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), aurait dû être mise en place (elle l'est déjà sur la facture pour la partie départementale). Les communes de l'Isère l'ont toute appliquée à l'exception de dix, dont Vaulx Milieu. Plus de 90 % ont opté pour un taux compris entre 8 et 8,5. Suite à un rappel de la préfecture, la commune a opté pour un taux de 6.

Gestion

Depuis notre élection en mars 2014, nous gérons de manière très rigoureuse les finances communales. Il est recherché une optimisation du matériel, des moyens financiers et des moyens en personnel sans que cela nuise au niveau et à la qualité de service attendus des administrés.

Cette gestion très rigoureuse doit nous permettre de compenser la baisse de recettes en provenance de l'Etat et de la CAPI, mais aussi de permettre de financer les investissements et les nouvelles dépenses de fonctionnement qui nous sont imposées, comme par exemple la mise en place des rythmes scolaires (le coût global annuel pour l'année scolaire 2014/2015 ressort à 94 738 euros avec un coût de revient, à la charge de la commune, de 46 496 euros).

Suite à des négociations « serrées » avec la CAPI, nous avons obtenu des compensations pour le partage du Foncier bâti pour les nouvelles implantations d'entreprises sur le parc techno et la nouvelle zone d'activités de Muissiat. En effet, malgré la décision de renoncement qui avait été prise par la municipalité précédente pour la période 2007 à 2011, ce sont 201 250 euros sur 5 ans qui nous seront versés (rendus) suite aux transferts d'équipements de l'ex SAN (groupe scolaire Edouard Herriot, stade du pin et gymnase). Le montant annuel de l'indemnité d'entretien de ce patrimoine sera indexé dès 2015 faisant passer le montant annuel de 46 738 euros à 61 035 euros.

Finances

Les résultats financiers définitifs de 2015 ne seront connus que fin janvier après comparaison et validation par la Trésorerie qui paie toutes les dépenses de la commune. Les résultats officiels vous seront bien entendu communiqués, après passage en Conseil Municipal, dans le « Vaulx nouvelles n°10 » d'avril 2016.

Afin de réaliser des investissements sur le mandat en cours, nous avons eu l'opportunité de réaliser un emprunt à un taux attractif et constant : 1,34 % sur 20 ans pour 1 million d'euros (soit un peu plus de 55 000 euros de remboursement par an).

Pour 2016/2017, dans le cadre des budgets qui seront soumis au Conseil Municipal, la priorité des investissements sera donnée :

- ♦ à la réalisation de l'Espace Culturel de Vaulx-Milieu (ECVM ex propriété Martin-Cocher achetée en 2006),
- ♦ à la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments (plus particulièrement des écoles ainsi que du gymnase) aux Personnes à Mobilité Réduite comme nous l'impose la loi selon l'Agenda d'Accessibilité que nous avons transmis en Sous Préfecture fin septembre 2015. La commune s'est engagée sur cet agenda et ces réalisations (qui auraient dû être effectuées sur la période 2007 à 2014) suite à une prorogation du délai par l'Etat. En cas de non réalisation de l'engagement contenu dans cet agenda, les communes sont passibles d'une amende de 225 000 euros,
- ♦ et aux gros entretiens du patrimoine communal.



Mise en révision de notre Plan Local d'Urbanisme

Nous avons engagé la révision de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Notre document devra évidemment respecter la loi en vigueur aujourd'hui en matière d'urbanisation.

Que demande cette loi ?

- ◆ limiter l'étalement urbain,
- ◆ maintenir le plus possible des espaces agricoles et naturels,
- ◆ faire que les projets d'urbanisation soient limités à des secteurs déjà équipés en matière de réseaux.

Ce sont autant d'éléments qui nous conviennent et que nous respecterons.

Nous n'aurons pas trop de cette année 2016 pour travailler avec les partenaires concernés (CAPI, SARA, DDT, organismes consulaires, etc...) sur les différentes orientations du développement de notre commune pour les 15 prochaines années.

Deux secteurs seront prévus à l'urbanisation, la Cime de Vaulx avec les terrains Charvet et AST et Belmont, entre la Bouvresse et la rue de Montgeard. La Cime de Vaulx sera sans doute le premier réalisé car déjà équipé en réseaux.

Le secteur des plateaux sud, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre il y a une dizaine d'années, sera quant à lui remis en A (agricole), l'urbanisation pressentie n'étant plus d'actualité.

Seul le projet d'extension du golf en un « dix-huit trous » pourrait avoir des conséquences sur le territoire communal mais nous serons extrêmement vigilants, là encore, sur ce dossier.

Au niveau développement économique, le secteur de Muissiat et l'Ilot des sables sont en cours de commercialisation. Pour ce qui est de l'ouverture à l'urbanisation du parc techno II, les discussions sont en cours dans le cadre de cette révision du PLU.



Permis de construire déposés en mairie

Demandeur	Adresse	Nature des travaux	Décision
REVELLIN Pascal	37 route de Vienne	Construction maison individuelle	Accordé le 10/03/2015
VIOLA Bernard	Rue Centrale	Construction maison individuelle	Accordé le 20/04/2015
GA PROMOTION	Rue le Chatelier	1 bâtiment à usage de bureau	Accordé le 30/06/2015
GA PROMOTION	Rue le Chatelier	1 bâtiment à usage de bureau	Accordé le 30/06/2015
GA PROMOTION	Rue le Chatelier	1 bâtiment à usage de bureau	Accordé le 30/06/2015
LEGON Laurent	Chemin des Noisetiers	Construction maison individuelle	Accordé le 29/06/2015
Les Terrasses du Centre	Rue du Pic Vert	Agrandissement portes fenêtres bâtiment A	Accordé le 06/07/2015
PRP Services	13 rue de la Rochette	Préau	Annulé le 26/08/2015
ROUYEYROL Gérald	5 rue de la Rochette	Abri jardin	Accordé le 05/08/2015
ISSARTEL Alexia	8 rue du Pic Vert	Construction maison individuelle	Accordé le 26/08/2015
REVELLIN Pascal	37 route de Vienne	Escalier extérieur avec mur de soutien ...	Accordé le 23/06/2015
NORMAND Guillaume	Rue du Pic Vert	Construction maison individuelle	Accordé le 26/08/2015
REVENANT Virgile	23 rue du Pic Vert	Annulation demande permis pour piscine	Accordé le 27/08/2015
DION Julien	19 rue de Belmont	Transformation anciens bureaux en 1 logement	Accordé le 04/08/2015
Mlle BOST / M. GAUTIER	Rue du Passou	Construction maison individuelle + garage	Accordé le 02/09/2015
LEFEVRE Jean-Noël	88 route de Vienne	Aménagement grange en 1 logement	Tacite le 18/11/2015
MATERA Franck	5 place de la Gare	Transformation local artisanal en logement	Tacite le 18/11/2015
ROUX Nicolas et Maxime	Route de Four	Aménagement de 2 logements dans une bâtisse	Tacite le 19/11/2015
MATERA Franck	5 rue de la Gare	Transfert de nom de permis	Tacite le 18/11/2015
NORMAND Guillaume	Rue du Pic Vert	Mur du garage décalé	En cours d'instruction
TARDY Thiebaud	31 rue Hector Berlioz	Agrandissement maison d'habitation + piscine	En cours d'instruction



Déclarations préalables déposées en mairie

Demandeur	Adresse	Nature des travaux	Décision
ERDF	Les Sables	Pose d'un poste de transformation	Décision Préfet
ERDF	Les Sables	Pose d'un poste de transformation	Décision Préfet
ERDF	Av G. Bizet	Pose d'un poste de transformation	Décision Préfet
ERDF	Av G. Bizet	Pose d'un poste de transformation	Décision Préfet
SIELANCZYK Didier	79 route de Vienne	Piscine semi-enterrée	Accordé le 30/03/2015
PENET Sébastien	3 rue du Passou	Piscine + mur de clôture	Accordé le 24/03/2015
ARNAU Olivier	17 rue des Ecoles	Rehausse mur de clôture	Accordé le 28/03/2015
KUHL Jérôme	62 route de Vienne	Mur de clôture	Accordé le 09/04/2015
CHAUVY Yann	54 bis route de Vienne	Mur de clôture	Accordé le 13/04/2015
BONIN Jean-Claude	1 impasse du Tilleul	Abri voiture	Accordé le 13/04/2015
REVELLIN-PIALET Patrick	13 rue de la Rochette	Abri bois	Refusé le 30/04/2015
SORRO Jean-Michel	126 av. G. Bizet	Abri de jardin	Accordé le 25/06/2015
VINATIER Nicolas	2 rue du Nautan	Piscine enterrée	Accordé le 27/05/2015
Mme GARNIER M. ATHIMOND	126 av. G. Bizet	Piscine	Accordé le 27/05/2015
SANCHEZ Catherine	88 route de Vienne	Changement 2 fenêtres + mur de clôture	Accordé le 27/05/2015
AUDEFRAY Dominique	14 route de Four	Remplacement devanture cabinet de dermatologie	Accordé le 27/05/2015
CAPI	Réserve naturelle de Saint Bonnet	Abri pour chevaux	Accordé le 08/06/2015
DION Laura	19 rue de Belmont	Modifications de façades	Refusé le 22/06/2015
Commune	Route de Four	Création d'un parking de 42 places	Accordé le 25/06/2015
GOUDEY Jean-Philippe	6 impasse du Tilleul	Abri voitures	Accordé le 24/07/2015
ERDF	Rue A. Condorcet	Pose d'un poste de transformation	Décision de M. le Préfet
BERETTA Christiane	17 rue de Montgeard	Suppression d'une partie toiture. Arasement d'un mur existant. Création d'une clôture avec portail	Accordé le 23/06/2015
CHABERT Jacques	40 rue Franz Liszt	Muret de clôture	Accordé le 21/07/2015
LEFEVRE Jean-Noël	88 route de Vienne	Mur de clôture	Accordé le 26/08/2015
REVELLIN-PIALET Patrick	13 rue de la Rochette	Abri bois	Accordé le 21/08/2015
CHOLLIER Valérie	10 rue Franz Liszt	Transformation garage en cuisine	Accordé le 18/09/2015
DOMIC Kristijan	29 imp de la Rochette	Remplacement porte de garage par 1 fenêtre + ravalement façade	Accordé le 18/09/2015
LEMAIRE Christophe	40 rue Centrale	Division foncière	Accordé le 17/09/2015

Demandeur	Adresse	Nature des travaux	Décision
SCI Gabriel	85 rue Condorcet	Pose de panneaux photovoltaïques	Accordé le 08/09/2015
FAURE Maurice	6 rue du Passou	Rehausse mur de clôture	Accordé le 09/10/2015
LEHALLE Philippe	10 rue Franz Liszt	Mur de clôture + abri de jardin	Tacite
SIELANCZYK Sébastien	79 ter route de Vienne	Mur de clôture	Accordé le 02/11/2015
MOURA Alain	10 rue du Nautan	Piscine enterrée	Accordé le 20/11/2015
Arrow France	2 avenue Blaise Pascal	Réfection toiture	Accordé le 02/12/2015
KUHL Jérôme	62 route de Vienne	Piscine enterrée	En cours d'instruction
JAY Pascal	31 route de Vienne	Abri de jardin	En cours d'instruction

Etat civil 2015

Bienvenue aux nouveaux petits Vaulxois...

- ◆ FONTAINE Emma, Marie, Régine née à Bron, le 02 janvier.
- ◆ BOURKANI Alyah, née à Bron, le 27 janvier.
- ◆ BOURAZAK Issac, né à Bourgoin-Jallieu, le 17 février.
- ◆ SOARES Santiago, Félix, né à Bourgoin-Jallieu, le 19 février.
- ◆ CHABROL Jade, née à Bourgoin-Jallieu, le 18 mars .
- ◆ GRISON Blandine, Marie, née à Bourgoin-Jallieu, le 31 mars.
- ◆ DION Maxence, Julien, né à Bourgoin-Jallieu, le 22 avril.
- ◆ CHAMBOST Lenny, né à Bourgoin-Jallieu, le 14 mai .
- ◆ MARTINON Lilou, Joséphine, née à Bourgoin-Jallieu, le 29 mai.
- ◆ RIGOLLIER Owen, né à Bron, le 27 juin.
- ◆ BELACEL Maëlan, Luka, Liam, né à Lyon 8^{ème}, le 30 juin.
- ◆ TARTY Emy, Audrey, Jérôme, née à Vaulx en Velin, le 07 juillet.
- ◆ HAMS Idriss, né à Lyon 7^{ème}, le 12 août.
- ◆ HA Iyâd, né à Bron, le 21 août.
- ◆ LEHALLE Maxyne, Céline, Marie, née à Bourgoin-Jallieu, le 26 septembre.
- ◆ PREUD'HOMME Oscar, Marcel, Bernard, né à Bourgoin-Jallieu, le 16 novembre.
- ◆ GUILLARD MONSERIE Tristan, né à Bourgoin-Jallieu, le 27 décembre.



Ils se sont dit « oui » en 2015...

- ◆ Le samedi 23 mai : **M. DINIS Claude** et **Mlle SERMET Murielle, Yvette, Joëlle**
- ◆ Le samedi 13 juin : **M. BUIILLON Jérôme, Alain, Bernard** et **Melle NOWACKI Jennifer, Alice, Jeannette**
- ◆ Le samedi 20 juin : **M. SAIVE Gaëtan, Pierre-Marie** et **Melle LIGEOUR Sandra, Anne-Marie**
- ◆ Le samedi 27 juin : **M. CHARRAS Joël, Pierre, Vincent** et **Melle LAURENT Muriel, Rose**
- ◆ Le samedi 27 juin : **M. MALHERBE Pascal, Marcel** et **Melle BYON Joëlle, Hélène**
- ◆ Le samedi 25 juillet : **M. DROUOT Vivien** et **Mlle MAINGUY Mylène, Martine, Lucie**
- ◆ Le vendredi 14 août : **M. COTTET Vennaël, Christophe** et **Melle HONEGGER Christilla, Denise, Emilie**
- ◆ Le samedi 29 août : **M. SARRET Xavier, Marie, Gaston, Augustin** et **Melle GAWRON Fanny**
- ◆ Le samedi 29 août : **M. QUESNEL Patrice, Dominique, Michel** et **Melle AUBERT Marie-Claire, Martine**
- ◆ Le samedi 26 septembre : **M. HUGOT Romain, Alexis, Henri** et **Melle STEFANOVITCH Vanessa**



Ils nous ont quittés en 2015...

- ◆ M. TEYTON Bernard, le 02 janvier
- ◆ Mme GOUCHON Marie épouse BLANCHON, le 12 janvier
- ◆ M. JACQUEMET Michel, le 02 mars
- ◆ M. ROBERT Roger, le 28 février
- ◆ Mme PERRAUD Aimée épouse COURPIERE, le 24 avril
- ◆ M. DE BASTIANI Jérôme, le 20 mai
- ◆ M. CATTIN Michel, le 02 juin
- ◆ Mme GEHRIG Irène, le 12 octobre
- ◆ M. FOURNIER Serge, le 30 octobre
- ◆ Mme NICOLAS Karine, le 1er novembre
- ◆ Mme DEBISE Louise épouse VITTORELLI, le 5 novembre
- ◆ M. PROVOLO Raymond, le 7 novembre
- ◆ M. GREL Pierre, le 17 novembre
- ◆ M. QUEIROZ SIMOES Manuel, le 30 décembre

2015 au gré des manifestations...



Notre C.C.A.S.

Cette fin d'année fut l'occasion de proposer à nos jeunes et aînés quelques festivités propres à la tradition de Noël, grâce à la mobilisation des membres de la commission extra-municipale Affaires Sociales, du Conseil d'Administration du CCAS et des élus.

L'arbre de Noël des enfants de la commune a rassemblé environ 200 personnes le samedi 05 décembre 2015, autour d'un spectacle de magie, de gags, de jeux et d'un déluge de ballons sculptés... Les papas auront même pu défier les lois physiques en participant à un savant exercice d'équilibre, « bluffant » le public.

Une attention particulière avait été requise afin que les quelque 150 goûters offerts par la municipalité proposent des aliments de qualité (brioche de chez Tholin, jus d'orange bio, Père Noël en chocolat, compote pur fruits...). Préparés le matin même, ils ont été distribués aux enfants après que le Père Noël soit venu à leur rencontre.

Le samedi suivant a réuni à son tour 88 personnes, lors du fameux repas de Noël proposé aux aînés de plus de 70 ans. Servie par sept jeunes de la commune, la farandole des plats a pu émerveiller les papilles les plus délicates. Chansonnettes, blagues croustillantes, valse, tango, madison et rock ont accompagné la journée, prouvant que le dynamisme et

l'entrain des invités était bien loin des idées que l'on serait tenté d'associer à ces journées...

C'est par la distribution des colis que se sont terminées les festivités. Nous avons choisi cette année de proposer aux jeunes siégeant au Conseil Municipal des Enfants de participer à la tournée. La soixantaine de valisettes (soit autant de personnes qui avaient choisi de nous rencontrer à domicile) contenant des mets de choix ont été remises sur la matinée par 7 équipes d'élus, administrateurs ou membres de commissions, et d'enfants. Quelques regrettables portes closes mais les personnes présentes les ont royalement accueillies et/ou invitées à s'asseoir autour d'un café. Ces moments, riches en dialogue, nous permettent de mieux connaître les récipiendaires et leurs souhaits.

Les Vaulxois résidant désormais en maison de retraite ne sont pas oubliés pour autant. Dès mi-janvier, des élus iront à leur rencontre pour leur offrir la traditionnelle boîte de chocolats confectionnés par Roger Tholin ainsi qu'un exemplaire de notre bulletin municipal. Nous espérons sincèrement, par cette visite, leur témoigner notre attachement.

Ci-dessous quelques photos de manifestations organisées par le C.C.A.S. et/ou la commission extra-municipale affaires sociales.



Affaires sociales

◆ Bilan de l'année écoulée

L'action sociale se poursuit au quotidien par notre disponibilité à recevoir, orienter et écouter. Etre au plus près des habitants demeure notre priorité. Les cas les plus simples sont généralement très vite traités. Hélas, les situations difficiles, jamais étudiées, sont plus délicates à gérer. Il est important de ne pas attendre et de venir nous rencontrer dès que possible afin de ne pas retarder notre action auprès des services.

Nous avons continué nos visites mensuelles auprès des personnes équipées de téléalarme. La période de fortes chaleurs de cet été nous a incité spontanément à prendre de leurs nouvelles quasi quotidiennement.

A noter qu'il est important de signaler en Mairie les personnes fragiles (âgées ou non) afin que celles-ci fassent l'objet de toute notre attention en cas de situation exceptionnelle.

L'aide d'urgence facultative a été réactualisée par décision du Conseil d'Administration du CCAS. Ainsi, une famille en grande difficulté pourra faire face, en urgence, à des dépenses alimentaires.

◆ Nos rencontres en 2015

On ne peut exercer sans connaître et comprendre ce qui existe. C'est pourquoi nous avons souhaité continuer à nous rapprocher des associations ou organismes qui pourraient nous aider à orienter les administrés.

Nous avons ainsi reçu les services de protection judiciaire de la jeunesse, du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, communiqué avec les services d'information et de droit des locataires, participé aux journées du Réseau Handicap Isère et aux conférences sur l'accueil et l'orientation des personnes âgées. Les services d'aide à la personne ayant signé une convention avec la commune ont été reçus.

Nous avons participé aux formations sur les expulsions locatives organisées par l'Association des Maires de France, aux rencontres organisées par le Conseil Départemental du service autonomie, aux résultats du travail de l'observatoire local en santé présenté par la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence Régionale de la Santé de la région...

Enfin, nous avons rencontré nos homologues élus des communes environnantes.

Non exhaustive, cette liste sera complétée en 2016.

En conclusion, nous tenons à souligner que nous nous sommes engagés à faire de vous, Vaulxois, des forces de proposition. Il est impossible de faire du lien social à partir d'un bureau...

Identifier les problèmes est difficile et notre action actuelle de proximité est impossible à généraliser. Nous avons donc décidé de vous communiquer, par avance, les dates des commissions extra-municipales affaires sociales, afin que vous puissiez exprimer vos attentes et souhaits de réalisation par courrier, avant chaque rencontre.

Jumelage en vue... ?

Dans notre programme électoral de 2014, nous avons évoqué notre désir de créer un jumelage entre notre commune et une commune d'un pays étranger. Ce projet pourrait peut-être prendre naissance en 2016.

Nous avons reçu en novembre, la visite d'un monsieur qui a vécu à Vaulx-Milieu dans les années 70 (au centre de la photo) et qui, retourné vivre dans son pays natal le Portugal, est devenu maire d'une commune dont les caractéristiques sont proches de la nôtre. Cette personne, ayant gardé de forts liens affectifs avec Vaulx-Milieu où il jouait au foot, souhaite développer un projet de jumelage avec nous ; sa population est prête. La municipalité de Vaulx-Milieu est prête aussi à soutenir ce projet à condition que tout soit réuni pour qu'il réussisse. Un projet de jumelage c'est un contrat établi entre deux communes, garanti par les maires concernés.



Notre ligne de conduite est la suivante : la mairie est à l'initiative mais en aucun cas le porteur et le gestionnaire du projet. Il est donc nécessaire pour cela de créer un comité de jumelage qui serait une association loi 1901. Un appel est lancé à toutes les personnes fortement motivées et souhaitant s'investir pour que ce jumelage fonctionne de façon efficace et pérenne. Toutes les générations sont concernées, depuis les scolaires jusqu'aux seniors en passant par les jeunes, les parents et bien sûr les associations. Cet échange entre deux cultures différentes constitue un enrichissement culturel indéniable où tout le monde est gagnant. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du service info/com de la mairie. Une réunion sera organisée prochainement pour mettre ce projet sur pied s'il doit se réaliser. Contact : mroux.vaulx-milieu@orange.fr

Un point sur les logements sociaux

Notre commune propose 160 logements, répartis sur le quartier de Muissiat et du Grand Pire, ce qui représente un taux d'environ 15.67 % du parc immobilier.

Pour information, le hameau des Brondes (OPAC de l'Isère) compte 4 logements, les immeubles des rues JS. Bach et C. Debussy (Immobilière Rhône Alpes) en recensent 55, Le Grand Pire 1 et 2 (PLURALIS) en proposent 32, le Bois des Vosges (Société Dauphinoise de l'Habitat) 22, les pavillons des rues Berlioz et Liszt (Dynacité, ex OPAC de L'Ain) 31, et enfin les derniers nés, rue du Pic Vert (SEMCODA) 6.

Nous avons pu gérer au cas par cas les demandes qui étaient encore en attente en début d'année passée.

Depuis le 01 octobre dernier, la commune s'est inscrite dans le cadre du Système National d'Enregistrement, ce qui signifie que les dossiers de demande de logement social peuvent être traités par nos services. L'enregistrement n'est plus délégué aux bailleurs. Les dossiers seront accessibles à tous les services sociaux qui le souhaitent. Nouveauté : le particulier a désormais la possibilité de créer seul sa demande par Internet.

A noter tout de même que, seul le bailleur, au travers de sa commission d'attribution, a le pouvoir décisionnaire du choix du dossier : en effet, il est le seul à pouvoir examiner les justificatifs ouvrant droit au logement social et à consulter son organisme de recouvrement.

Nous avons dû intervenir pour de graves problèmes de voisinage. Si la mairie et le bailleur ont parfaitement assumé leurs responsabilités, il s'avère que la négligence

des plaignants ou leurs difficultés à prendre des responsabilités, n'ont pas permis de mettre en œuvre la procédure de résiliation de bail envisagée...

Les quelques problèmes importants signalés par les résidents et qui n'avaient pas trouvé de solutions rapides ont été analysés par les élus et les responsables ou conseillers d'agence. Jamais ces services n'ont été aussi proches. Toutes nos sollicitations ont obtenu des réponses. Il est tout de même important de savoir que les locataires se doivent de traiter directement avec leur bailleur, et que la Mairie ne saurait se substituer à leur service.

Les services de recouvrement sont aussi à notre écoute mais rien ne peut être fait si le particulier ne répond pas aux courriers que nous lui adressons dès que la situation nous est communiquée. Une intervention trop tardive de notre part remet hélas en cause notre action et conduit généralement à l'expulsion.



Secourisme

Dès le début du mandat nous avons souhaité proposer au plus grand nombre une initiation voire une formation de secourisme.



S'il est très important que le plus grand nombre de citoyens soient formés aux gestes de premier secours dans la vie de tous les jours, les événements tragiques que la France a connus récemment montre l'importance de savoir réagir collectivement en cas de besoin.

Pour les adultes, des formations pour l'utilisation des défibrillateurs et les gestes de premiers secours ont déjà été mises en place.

Toutefois, pour que ces gestes soient plus efficaces et plus spontanés, il est important de commencer à dispenser ces formations le plus tôt possible.

Pour les enfants, ce sera chose faite dès le début 2016 dans le cadre des TAP où un intervenant professionnel viendra apprendre les gestes de premiers secours mais aussi comment bien alerter les secours et identifier un danger.

Il interviendra également dans les classes de maternelle sur les mêmes thèmes qui

seront adaptés aux plus petits.

La municipalité s'engage également avec les écoles et la Fédération Française des Sauveteurs Secouristes à dispenser les 3 heures de secourisme prévues au programme du cycle 3 pour les enfants des classes de CM1.



Sécurité / prévention

Les actions suggérées par la Commission extra-municipale sécurité/prévention ont été nombreuses et étudiées avec attention.

La commission s'est réunie cinq fois en 2015. Nous retiendrons les idées suivantes :

- ◆ Possibilité de mutualisation de polices municipales. Celle-ci a fait l'objet d'un rapport remis à la municipalité.
- ◆ Recensement des points sensibles en matière de circulation ou stationnement. Il a été soumis à la commission voirie puis aux élus avec des propositions d'amélioration à moindre coût.
- ◆ Inscription au concept des voisins vigilants. Nous avons opté pour une participation citoyenne qui sera mise en place après élaboration d'un protocole d'accord signé avec la gendarmerie de l'Isle d'Abeau. Basé sur le volontariat, les personnes seront informées et sensibilisées à leur possibilité d'action lors d'une réunion avec le référent local de gendarmerie. Nous vous en communiquerons la date ultérieurement.
- ◆ Une réunion de présentation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) au public a été organisée au printemps dernier. Elle sera reconduite cette année 2016.

Au quotidien...

- ◆ Défibrillateur automatisé externe (DAE) : après une formation offerte aux élus et aux membres de la commission, celle-ci a été proposée aux présidents des associations (ou membres de leur bureau). Nous continuerons notre action en 2016 par les personnels encadrant les centres de loisirs et le périscolaire (TAP ou restauration scolaire), le personnel administratif de la mairie, les enseignants.
- ◆ Réflexion sur la mise en place d'une formation Premier Secours Civique niveau 1. Nous souhaitons qu'au fil des années, la sensibilisation aux gestes de secours et/ou l'utilisation du DAE soient dispensées au maximum de personnes.

Sont retenues par ordre de priorité pour 2016 :

- ◆ La mise en place d'une formation PSC1 en début d'année.
- ◆ L'organisation d'une journée Sécurité/Prévention (exposition, présentation des différents acteurs du secours).
- ◆ L'organisation d'une soirée « Je repasse mon code de la route ».



DICRIM, carte des aléas, ASVP, ...

- ◆ La France, bien tristement endeuillée en cette année 2015, a dû adapter la posture Vigipirate à plusieurs reprises, en augmentant son niveau de vigilance. Notre commune s'est adaptée aux recommandations de l'Etat.
- ◆ Les intempéries qui ont frappé Vaulx-Milieu le 22 juillet nous ont montré combien il était important que chacun respecte les règles de plantation. De nombreux arbres sont tombés, n'occasionnant fort heureusement que des dégâts matériels.
- ◆ Le DICRIM vous a été distribué cette année et sera réactualisé chaque fois que nécessaire. Vous pouvez à tout moment consulter le document et sa mise à jour sur notre site internet www.vaulx-milieu.fr.
- ◆ A l'occasion de notre révision du PLU, la carte des aléas a été reconsidérée par des services spécialisés. Rappelons qu'un aléa naturel est la possibilité qu'un phénomène, qu'une manifestation naturelle physique (non biologique) relativement brutale, menace ou affecte une zone donnée. C'est donc l'estimation de la réalisation

de ce processus. C'est un document de travail essentiel à la sécurité de notre commune.

- ◆ Equipée d'un boîtier de verbalisation électronique, l'ASVP peut, depuis septembre, verbaliser les stationnements gênants. Il a été décidé par la commune, de prévenir les personnes récalcitrantes avant de les sanctionner. Hélas, l'obstination de certains, au mépris de toutes les règles, les a conduit à être verbalisés. Pour rappel, l'ASVP est assermenté. Elle ne saurait être prise à partie à l'occasion de l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

DICRIM DOCUMENT A CONSERVER
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Fondation CLARA

La Fondation Clara a vu le jour en 2011. Elle est le fruit d'une volonté collective portée par Clara, sa marraine.

Chaque année, des milliers d'animaux sont perdus, abandonnés, victimes de maltraitance. Malgré l'engagement profond des acteurs impliqués dans le sauvetage et la protection des animaux, la tâche est immense. Toujours plus d'animaux doivent être pris en charge, soignés, parfois sauvés.

Clara n'a pas pour seule vocation de traiter les conséquences de la détresse animale, elle se veut un centre de ressources pour prévenir, éduquer, informer le public et en particulier les jeunes enfants.

Ainsi, les actions de Clara sont de trois types :

Participer au sauvetage des animaux perdus, abandonnés, maltraités et blessés et leur donner une nouvelle chance

Assister les propriétaires défaillants

Mener des actions pédagogiques dans le cadre de campagnes grand public et institutionnelle

C'est un projet collectif, un projet de société auquel Christiane et Jean-Paul Dessaintjean ont adhéré en août 2013. Ainsi, l'ancien refuge de la SPA de Saint-Marcel-Bel-Accueil, fermé en raison d'un conflit administratif entre la gérante et la SPA de Lyon-Sud-Est, a repris du service. La structure rénovée a reçu l'aval des services de l'Etat et sert à nouveau de refuge.



L'année dernière, 54 communes avaient signé une convention avec la Fondation Clara de Saint-Marcel-Bel-Accueil. Pour 2016 elles sont une trentaine, dont Vaulx-Milieu.

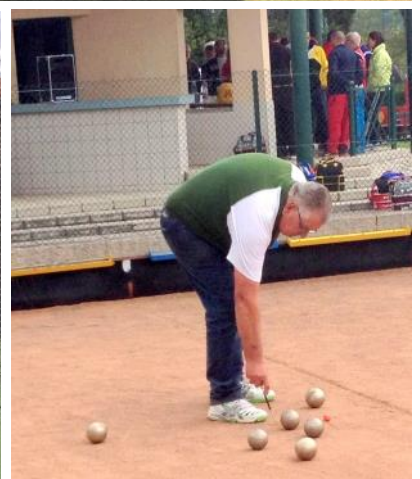
En 2015, le refuge de Saint-Marcel-Bel-Accueil a accueilli 370 animaux : chats, chiens, mais aussi moutons ainsi que 2 chèvres et 2 boucs replacés chez un « amoureux » des chèvres. La fondation Clara soigne, vaccine et nourrit les animaux puis cherche à les replacer en utilisant divers réseaux, tels le Club des Amis du Colley, l'Association Amstaff, la SPA d'Uriage, la SPA de Marennes... Tous les animaux n'ont pas besoin d'être adoptés, certains rentrent chez eux. L'année dernière, 80 % des chiens ont pu retrouver leur foyer.

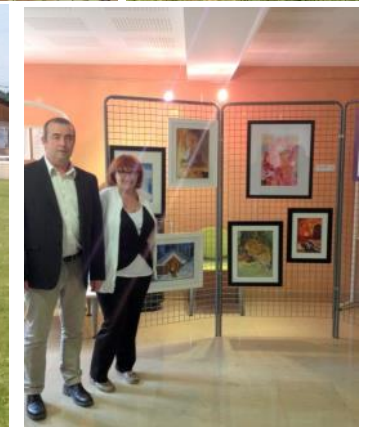
La commune de Vaulx-Milieu a fait appel plusieurs fois à la fondation Clara de Saint-Marcel-Bel-Accueil. C'est ainsi que 9 animaux de compagnie ont été récupérés en 2015 : 1 chat et 1 chien ont pu être restitués à leur propriétaire, 6 autres ont été transférés dans un réseau d'adoption.

Si vous souhaitez adopter un animal, si vous avez perdu le vôtre, vous pouvez appeler directement la Fondation Clara. En revanche, si vous découvrez un animal en état de vagabondage ou d'abandon, avertissez la mairie de Vaulx-Milieu qui prendra contact avec le refuge, car la Fondation Clara ne peut intervenir que sur demande de la municipalité.

Fondation Clara - 495 Chemin Grandes Terres - 38080 Saint-Marcel-Bel-Accueil - Tél. 04 74 27 22 82







À la quotidienne...

Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P)

Depuis la rentrée de septembre, les temps d'activités périscolaires fonctionnent sur un nouveau rythme.

L'expérience de la première année et les remarques précieuses des parents, des animateurs et des enseignants ont fait apparaître quelques difficultés de fonctionnement lors d'un comité de pilotage.

Le rythme a donc été modifié afin de permettre entre autres de laisser un moment pour une collation et de conserver un temps mieux approprié pour les activités sportives ou culturelles.

Les TAP sont proposés aux enfants le mardi et le jeudi de 15h45 à 17h15 soit 2x1h30.

C'est environ 150 enfants qui sont accueillis chaque jour et qui sont encadrés par 11 à 12 animateurs et nos 2 directrices, Cécile et Florence.

Les équipes d'animateurs d'Aloha et de l'Ile aux kids proposent aux enfants de s'initier à des activités culturelles ou sportives nombreuses et variées. Certaines de ces activités sont animées par des intervenants et des associations de la commune que nous remercions pour leur aide et leur implication auprès de nos enfants.

« Séphira'Musica » sous l'égide de la chorale « Accord Sensible » a, durant 2 mois, initié les enfants au chant et avec pour projet la participation au concert du 20 décembre. Hélas, cette participation n'a pu se faire faute d'enfants volontaires à ce concert. Il est bien dommage que l'investissement de cette association n'ait pas pu être récompensé en retour.

Le portail famille

Depuis le mois de juillet, un portail famille a été instauré. Il sert à tous les parents pour l'inscription de leurs enfants aux divers services et activités périscolaires proposés par la municipalité.

Avec une adresse mail et un code d'accès personnel, les parents peuvent désormais inscrire ou modifier leurs inscriptions sans se déplacer en mairie.

La facturation est dématérialisée. Les parents reçoivent et peuvent régler leur facture via le portail famille.

La mise en place de ce système a été laborieuse en raison de nombreux problèmes informatiques.

Aujourd'hui, la majorité de ces problèmes ont été réglés et une nouvelle version, en place depuis décembre, doit encore fiabiliser ce service et permettre de communiquer directement avec les parents pour diffuser toutes sortes

Toutefois, ne nous décourageons pas ! D'autres projets sont déjà prévus dans les programmes de 2016, tels que du secourisme, du Tai Chi Chuan, de l'initiation à la musique, etc.



Liste des intervenants T.A.P :

Coordinatrice T.A.P : Nathalie Principal

Pour Aloha

Directrice : Cécile Fémmelet

Animateurs TAP élémentaire : Aurore Pinoteau, Julien De Gea, Chantal Savenier, Cindy Dumoncel

ATSEM : Marie Amélie Fluran-Reppellin, Magalie Catafort

Animatrices maternelle : Gaëlle Sauffroy

Pour l'Ile aux Kids

Directrice : Florence Bonavia

Animateurs TAP élémentaire : Pauline Dermouchère, Jennifer Mettem (directrice adjointe), Noémie Michallon, Sylvain Savey

ATSEM : Maryse Falempin, Virginie Bressot, Nausicaa Domic

Intervenants extérieurs sur les deux structures :

chorale « Séphira'Musica », initiation tennis par l'ASVT, Hip Hop avec ABC Danse, atelier couture avec Carole Cellier.

d'informations : les programmes d'activités, les rappels de dates d'inscriptions, etc.

Si l'objectif de ce portail famille est tenu, c'est grâce au temps passé par nos services administratifs lors du démarrage et à l'aide qu'ils ont pu apporter aux parents. Nous travaillerons encore à l'amélioration et à l'évolution de ce portail, sans oublier la dématérialisation des diffusions papier, afin d'apporter un service fiable et rapide.



Les petits lutins s'activent pour le Téléthon



Les enfants de l'île aux kids, dès début novembre, ont commencé les confections de colliers ; pour cela, ils ont utilisé des capsules Nespresso qu'ils ont aplaties, puis agrémenté de perles et de paillettes. Toutes ces petites mains ont réussi à réaliser une soixantaine de bijoux. Puis, la dernière semaine de novembre, nos lutins sont devenus des cuisiniers. Après avoir fait fondre au bain marie le chocolat, ils l'ont coulé dans des moules à sucettes. Une cinquantaine de sucettes ont été réalisées. La vente a eu lieu la première semaine de décembre, les enfants ont tout vendu et récolté 170 euros.



Aloha : les T.A.P en folie

Le 17 décembre 2015, les enfants participant aux TAP sur le centre de loisirs Aloha ont pu présenter leur spectacle de fin d'année. Ainsi, la salle des fêtes a accueilli ce que les enfants avaient préparé pendant les activités TAP de novembre et décembre. Très enthousiastes à l'idée de se produire, certains enfants ont proposé des chansons travaillées avec la chorale Séphira'Musica. D'autres ont présenté des saynètes improvisées ainsi qu'une danse. Les enfants de maternelle, quant à eux, se sont amusés à chanter des comptines apprises avec les ATSEM et les animateurs.

Un petit spectacle préparé en très peu de séances mais qui a motivé les enfants et auquel ils ont pris plaisir à participer.





Des T.A.P en ébullition à l'Jle aux kids

Retrouvez ci-après les différentes activités qui ont été proposées aux enfants au cours du premier trimestre :



Le Pop Art

Une vingtaine d'enfants de maternelle ont participé au pop art et ont réalisé une peinture. 22 enfants d'élémentaire ont participé aux T.A.P pop art. Ils ont réalisé un premier tableau inspiré du peintre Andy Warhol. Puis ils ont poursuivi leurs créations en imitant un artiste peintre américain Keith Haring qui dessine de « gentils petits bonshommes ». A leur tour, ils ont imaginé ces personnages dans différentes positions.

Côté jennesse



Création de photophores

Les maternelles ont pu, grâce à l'aide de Carole Cellier, couturière professionnelle à Vaulx-Milieu, créer de magnifiques photophores.



Le Tchouckball

Règles du jeu : Le jeu se pratique sur un terrain type « handball », une balle de tchouk, 2 cadres de tchouk, 2 zones interdites de 3 m de rayon, 2 équipes de 5 à 7 joueurs - Je gagne un point : Je tire sur le cadre et le ballon rebondit dans la surface de jeu avant que l'équipe adverse ne puisse le maîtriser. - Je donne un point : Je manque le cadre ou je tire sur le cadre mais le ballon rebondit hors de la surface de jeu (zone interdite, hors des limites, sur le tireur). - Personne ne marque de point : Je tire sur le montant du cadre et le ballon rebondit dans les limites du jeu ou bien le ballon rebondit sur le montant du cadre et est récupéré par erreur par un partenaire. La balle est alors remise en jeu par l'autre équipe.



La chorale

Avec l'aide de deux intervenants Odile et Jean-Marc, de l'association « Séphira'Musica », 17 enfants ont pu s'initier au chant.



L'Espace Jeunes



En 2015, l'espace jeunes était ouvert aux adolescents âgés de 11 à 18 ans. Depuis septembre, Kévin Aubert a rejoint la directrice Nathalie Principal. Les différentes activités et sorties, proposées les premières semaines des petites vacances, en juillet et les vendredis soir, sont très variées : activités sportives, ludiques, culinaires, manuelles et culturelles.

L'an passé, l'espace jeunes et le club de l'amitié, dont les locaux sont voisins, ont profité d'un après-midi pour échanger leurs expériences autour d'un goûter. Jeunes et moins jeunes ont apprécié ce moment de partage et d'échange. Les adolescents ont été très surpris par le peu de confort de leurs aînés au même âge (à commencer par le téléphone, qui n'était présent que dans de très rares habitations), quelques récits sur la guerre, les tâches quotidiennes... Cette rencontre, d'une grande richesse, sera renouvelée et élargie. Nous souhaiterions que nos adolescents soient également associés à un travail de recueil de mémoires, en collaboration avec nos aînés, travail qui pourrait être présenté lors de prochaines journées du patrimoine. N'hésitez pas à nous contacter pour partager avec nous vos souvenirs... Pour tous renseignements sur les modalités d'inscription à l'espace jeunes ou sur les programmes, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.



CME : enfants élus et citoyens

Les 13 enfants de CM1/CM2 élus en octobre par les élèves de cycle 3 des deux écoles E. Herriot et G. Tillion se sont mis au travail. Les projets ont pris forme au cours des premières réunions du lundi, à partir des idées émises dans leur profession de foi rédigée lors de leur campagne électorale. On peut déjà évoquer la création d'un blog pour correspondre entre les deux écoles élémentaires de la commune, la création de poubelles « smiley », la poursuite du parcours de santé, la création d'un pédibus, les échanges inter-générationnels, le pique-nique géant annuel, etc.



En outre, la cérémonie lors de la commémoration du 11 novembre a été la première occasion de montrer, en chantant la Marseillaise, qu'ils étaient aussi des citoyens responsables. Lors des vœux à la population le 9 janvier à la salle des fêtes, ils étaient encore là pour souhaiter la bonne année aux Vaulxois. Ces jeunes citoyens en herbe feront à n'en pas douter encore parler d'eux tout au long de l'année. Nous vous les présentons :

Elus d'E. Herriot : Kélyan Abdeslem (CM1), Rayene Bouzgarrou (CM2), Michel Dimier (CM1), Ranya Doula (CM1), Kylian Linck (CM2)

Elus de G. Tillion : Jade Benguedache (CM2), Lia Dinis (CM2), Erwan Macé (CM2), Manon Pasian (CM2), Gaëlle Perez (CM2), Manon Roéland (CM2), Paul Thomas (CM2), Léo Vinatier (CM1)

Danielle Hanique et Michel Roux sont les élus responsables du CME. Les commissions sont encadrées par deux animateurs, Cécile Fémmelat et Sylvain Savey et par deux « mamans », Fabienne Barruel et Nourhane Bouzgarrou.



Inscriptions au GS E. Herriot

La campagne d'inscriptions en TPS et PS sera lancée prochainement au groupe scolaire E. Herriot.

L'enseignante fera une permanence à l'école maternelle pour accueillir les parents et les enfants afin de répondre à vos questions et vous faire découvrir l'école : **vendredi 4 mars de 16h à 17h.**

- ♦ « Toute petite section » pour les enfants nés entre le 1er janvier 2014 et le 31 août 2014
- ♦ « Petite section » pour les enfants nés en 2013.



Côté jeunesse



Patrimoine et environnement

Les réalisations de l'année 2015 :

- ◆ Pose et enfouissement des containers (verre et journaux) rue Franz Liszt.
- ◆ Création de chemins piétonniers entre la rue du stade et la rue des écoles.
- ◆ Fleurissement de la commune et installation d'hôtels à insectes. Notre commune a été récompensée par une médaille de bronze pour sa troisième place sur 24 au concours des communes fleuries dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants.
- ◆ Journée de l'environnement et nettoyage de printemps avec la participation des citoyens vaulxois.
- ◆ Suivi des interventions demandées au Syndicat Intercommunal des Marais (SIM) concernant l'entretien des francs bords de la Bourbre et du Catelan ainsi que les fossés adjacents.
- ◆ Suivi de l'étude et réalisation de l'élargissement de la Bourbre et de son reméandrage.



Ambroisie

L'ambroisie est une plante envahissante et très allergisante. La période la plus critique pour les personnes allergiques se situe aux alentours du mois d'août, lors de la floraison de la plante. En général, il s'agit de conjonctivites, de rhinites ou de symptômes respiratoires, parfois d'urticaire, d'eczéma et/ou d'asthme. Notre région est la plus affectée de France.

Il est indispensable de lutter contre la propagation de l'ambroisie. La solution idéale est de l'arracher avant que la plante ne soit en fleur. Chacun d'entre nous est tenu de détruire les plans d'ambroisie sur sa propriété, même si nous ne sommes que locataire. Il est également possible de prévenir la mairie qui sera alors en charge d'exiger du propriétaire d'un terrain sur lequel pousse de l'ambroisie de détruire les plants. En 2015, 14 alertes « ambroisie » ont été remontées au référent de la commune Yves Mettem.

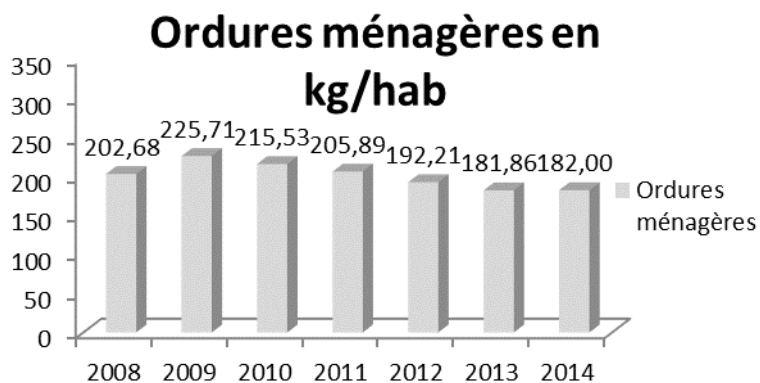
Cette année, les agents municipaux, la CAPI et les agriculteurs ont traité les plants par tonte et arrachage.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Arrachez les plants chez vous et prévenez la mairie lorsque vous constatez que certains plants ne sont pas détruits par leurs propriétaires.



Le SMND regroupe 69 communes, soit 196 118 habitants en 2014.

Performances de tri sur Vaulx-Milieu en kg/habitant



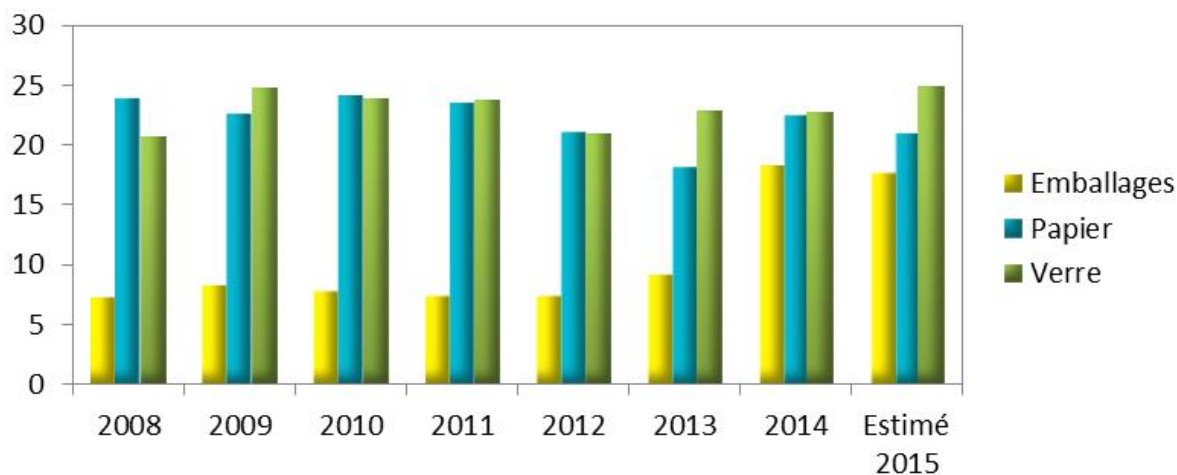
L'évolution de la quantité d'ordures ménagères en kg/hab à Vaulx-Milieu a tendance à stagner depuis 2013.

Performances des communes ayant démarré au 1^{er} janvier 2014 :

Communes	Kg/hab	Progression en%
TOUSSIEU	77,40	+54,4
BONNEFAMILLE	76,80	+49,9
ST JUST CHALEYSSIN	66,70	+49,7
VAULX MILIEU	63,50	+26,9
ST GEORGES D'ESPÉRANCHE	60,10	+34,7
ST PIERRE DE CHANDIEU	57,00	+67

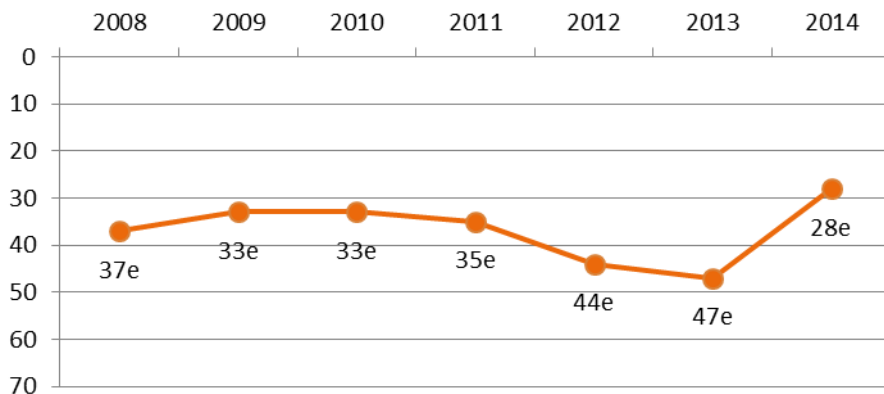
Vaulx-Milieu est à la traîne par rapport aux autres communes ayant démarré la collecte des bacs jaunes au 1^{er} janvier 2014.

Performances de tri en kg/hab



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emballages	7,28	8,27	7,73	7,38	7,32	9,09	18,20
Papier	23,93	22,67	24,17	23,48	21,05	18,13	22,54
Verre	20,66	24,79	23,79	23,66	20,96	22,76	22,71
total recyclables	51,87	55,73	55,69	54,52	49,32	49,98	63,45
Ordures ménagères	202,68	225,71	215,53	205,89	192,21	181,86	182,00
Classement sur l'ensemble des communes (pour les recyclables)	37e /66	33e /66	33e /69	35e /69	44e /69	47e /69	28e /69

Classement sur l'ensemble des communes (pour les recyclables)



Deux ans après la mise en place des bacs jaunes, la quantité de papier et d'emballages collectés à Vaulx-Milieu est en légère baisse par rapport à l'année dernière, tandis que la collecte du verre, si le rythme est maintenu en décembre, pourrait être plus importante qu'en 2014.

Si la tendance se confirme, le poids total de produits recyclés en 2015 serait équivalent à celui de 2014.

Notons que, grâce aux efforts de tous les Vaulxoïses, Vaulx-Milieu est classée au 28^{ème} rang parmi les 69 communes

gérées par le SMND en matière de recyclage. Continuons à accentuer nos efforts pour la planète et peut-être pourrions nous détrôner le village de Crachier qui se situe au 1^{er} rang en matière de recyclage au SMND.

Bilan sur les déchetteries les plus proches

Isle d'Abeau	2008 (en tonnes)	2009 (en tonnes)	2010 (en tonnes)	2011 (en tonnes)	2012 (en tonnes)	2013 (en tonnes)	2014 (en tonnes)	Evolution 2013-2014
Encombrants	917,10	909,66	1005,85	1143,81	904,14	977,38	981,99	0,47%
Gravats	1225,66	1412,15	1089,33	1254,34	939,49	1082,11	1156,04	6,83%
Déchets verts	1196,15	1071,51	1121,02	1006,12	900,94	1230,72	1364,25	10,85%
Métaux	117,44	188,81	160,40	227,58	135,25	158,04	158,03	-0,01%
Cartons	98,17	103,10	108,83	111,29	84,13	109,96	108,77	-1,08%
Bois	320,60	316,86	355,62	410,93	341,03	444,52	496,90	11,78%
DEEE	81,91	86,68	61,69	28,20	29,04	28,10	45,45	61,75%
DMS	10,30	7,41	8,99	10,79	7,44	12,99	15,19	16,90%
Piles	1,76	1,20	1,20	1,20	0,60	0,60	2,40	300,00%
Pneus	2,34	5,32	7,84	10,42	8,60	6,68	6,16	-7,78%
Huile	5,49	3,96	3,42	2,70	2,43	1,98	2,61	31,82%
TOTAL	3976,91	4106,66	3924,19	4207,38	3353,09	4053,08	4337,79	7,02%

Villefontaine	2008 (en tonnes)	2009 (en tonnes)	2010 (en tonnes)	2011 (en tonnes)	2012 (en tonnes)	2013 (en tonnes)	2014 (en tonnes)	Evolution 2013-2014
Encombrants	1856,52	1812,70	2112,26	2072,72	2191,04	1605,10	1699,30	5,87%
Gravats	1611,26	1916,17	1693,32	1496,83	1720,87	1133,16	1484,90	31,04%
Déchets verts	1514,90	1788,07	1484,58	1502,22	1496,98	1241,04	1984,72	59,92%
Métaux	201,46	318,72	287,56	251,34	260,09	201,44	190,65	-5,36%
Cartons	150,82	157,89	182,25	179,87	194,49	145,59	163,42	12,25%
Bois	74,60	72,72	83,41	78,22	44,90	94,84	577,58	509,00%
DEEE	63,20	99,22	278,88	69,54	82,06	45,69	67,18	47,05%
DMS	9,62	8,98	11,25	11,47	8,92	9,41	15,96	69,63%
Piles	1,66	1,66	1,20	1,80	1,80	0,60	1,20	100,00%
Pneus	24,28	12,30	27,54	13,72	16,46	12,26	20,34	65,91%
Huile	8,12	8,82	7,11	7,47	5,76	3,42	6,48	89,47%
TOTAL	5516,437	6197,255	6169,361	5685,199	6023,374	4536,145	6341,55	39,80%

Les déchetteries de l'Isle d'Abeau et de Villefontaine enregistrent toutes deux une croissance importante en terme de tonnages tandis que d'autres (St Quentin Fallavier ou Bourgoin-Jallieu) sont en légère baisse. Ces résultats sont quelque peu faussés suite aux travaux entrepris dans les différentes déchetteries, ce qui a influé sur le tonnage récupéré. Notons le bond en avant en matière de récupération de piles et de bois.

Pour vous donner une idée plus précise de ce qui peut être valorisé, le SMND a publié le tableau suivant :

Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération du SITOM à Bourgoin	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages	Centres de tri SITA à Firminy, PAPREC à ST PRIEST et VEOLIA à Rilleux	Tri et recyclage vers les repreneurs désignés par la garantie de reprise Eco-Emballages
Papiers-journaux	Centre de tri de la Société VEOLIA	Tri et recyclage
Verre	OI – Manufacturing	Recyclage
Déchets verts	Broyage (VEOLIA St Jean de Soudain) Plateforme de compostage, (Villette d'Anthon ou Eyzin Pinet) Co-compostage boues de STEP à St Quentin Fallavier	Valorisation organique
Déchets ménagers spéciaux Batteries – piles	TRIADIS – Beaufort Contrat avec Éco-DDS	Valorisation ou traitement suivant produit
Ferrailles	DERICHEBOURG St Pierre de Chandieu - St Clair de la Tour VAL'AURA Bourgoin ARC EN CIEL Bourgoin GOUVERNAYRE à Trept	Recyclage ou traitement
Cartons	Société PAPREC à St PRIEST Société SITA à Bourgoin Jallieu Société GOUVERNASYRE Trept Société VEOLIA à la Tour du Pin	Recyclage
Pneus	Société EUREC St Pierre de Chandieu	Valorisation
Gravats	CET Classe III (Beauvoir de Marc, Pusignan, Valencin, Artas, St Savin)	Enfouissement
Encombrants	ISDND Satolas ISDND Cessieu	Enfouissement
DEEE	Contrat avec ERP	Recyclage
Lampes et néons	Recylum	Recyclage
Déchets d'Éléments d'Ameublement	Contrat avec Éco-Mobilier	Recyclage Valorisation
Piles	Corepile	Recyclage
Divers	COLLECTORS Cartouche d'encre, capsules café	Recyclage
Huiles minérales	SEVIA	Traitement
Souches	Plateforme de compostage (Villette d'Anthon, Eyzin Pinet)	Valorisation organique

Compostage

Le SMND situe Vaulx-Milieu au 12ème rang sur les 69 communes en terme d'équipement par habitant, ce qui permet de réduire le tonnage des ordures ménagères collectées.

Grâce à la bonne volonté de chacun, la commune de Vaulx-Milieu occupe une place tout à fait honorable en matière de tri au sein du SMND. Poursuivons nos efforts afin de faire encore plus pour l'environnement.

Installation des premiers bacs enterrés à Vaulx-Milieu

Les premiers bacs de tri enterrés ont été mis en service le 12 novembre 2015 rue Franz Liszt. Dans les années à venir, la commune compte équiper d'autres quartiers avec le même système.



Le saviez-vous :

<p>Le point vert, présent sur 95 % des emballages, ne veut pas dire que le produit est recyclable ! Il indique que l'entreprise qui a mis ce produit sur le marché contribue financièrement au recyclage des emballages.</p>	 <p>Point vert</p>
<p>N'emboîtez pas les déchets les uns dans les autres (ex : un flacon plastique dans une boîte de conserve) car, sur la chaîne de tri, ils ne pourront pas être séparés. Aplatir oui, imbriquer non !</p>	 <p>Déchets imbriqués</p>
<p>Les films plastique et blisters ne se recyclent pas.</p> <p>Pensez à les enlever des revues et magazines et jetez les avec les ordures ménagères.</p>	 <p>Blister et film plastique</p>
<p>Vous pouvez jeter les enveloppes à fenêtre dans le conteneur à papiers-journaux.</p> <p>Elles seront entièrement recyclées !</p>	 <p>Enveloppe à fenêtre</p>
<p>Il est interdit de jeter le carton ondulé dans votre bac jaune. Déposez-le à la déchetterie où il sera recyclé.</p>	 <p>Carton ondulé</p>
<p>Pensez à enlever bouchons, capsules et couvercles ! S'ils sont en métal vous pouvez les jeter dans le bac jaune. S'ils sont en liège, il existe quelques points de collecte, notamment à la mairie de Vaulx-Milieu.</p>	 <p>Bouchons en métal</p>
<p>Le recyclage du verre diminue d'environ 13 % le poids des déchets ménagers à incinérer.</p>	 <p>Verre collecté</p>



Bâtiments communaux et accessibilité

Les réalisations de l'année 2015 :

Bâtiments

- ◆ Réfection complète du toit de l'école maternelle St Exupéry.
- ◆ Problème des fuites d'eaux de toiture résolu au gymnase.
- ◆ Climatisation installée au centre de loisirs Aloha.
- ◆ Réalisation de tous les travaux d'entretien et de rénovation par les agents du Centre Technique Municipal.

Accessibilité :

Réalisé ou en voie de réalisation dans les écoles et au gymnase :

- ◆ Repérage et pose de bandes d'éveil sur les marches et contremarches.
- ◆ Descente des interrupteurs et des organes de commande et alarmes.
- ◆ Pose ou modification de mains courantes.
- ◆ Equipement des sanitaires aux normes prescrites.
- ◆ Remplacement des grilles d'eaux pluviales.

Les travaux de mise aux normes accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) doivent obligatoirement être réalisés dans un délai de 3 ans.



La Commune de Vaulx-Milieu récompensée

Prix départemental de fleurissement

Cette année, notre commune a été récompensée par un troisième prix au concours départemental des villes et villages fleuris.

Elle participait dans la catégorie 3 (communes de 2001 à 5000) et a donc obtenu la médaille de bronze, derrière les communes de Claix et St Clair du Rhône.

Nous tenons à féliciter l'ensemble du personnel des services techniques pour son implication et son investissement tout au long de l'année 2015 afin de rendre notre commune la plus accueillante et la plus belle possible.

Palmarès 2015 des communes lauréates

CATEGORIE 1 – Communes de moins de 1 000 habitants

- ◆ 1er prix – médaille d'or = Montcarra
- ◆ 2ème prix – médaille d'argent = Le Bouchage
- ◆ 3ème prix – médaille de bronze = St Pierre d'Entremont

CATEGORIE 2 – Communes de 1 001 à 2 000 habitants

- ◆ 1er prix – médaille d'or = Paladru
- ◆ 2ème prix – médaille d'argent = Biol
- ◆ 3ème prix – médaille de bronze = Champagnier

CATEGORIE 3 – Communes de 2 001 à 5 000 habitants

- ◆ 1er prix – médaille d'or = Claix
- ◆ 2ème prix – médaille d'argent = Saint Clair du Rhône
- ◆ 3ème prix – médaille de bronze = **Vaulx-Milieu**

CATEGORIE 4 – Communes de 5 001 et plus

- ◆ 1er prix – médaille d'or = Sassenage
- ◆ 2ème prix – médaille d'argent = Meylan
- ◆ 3ème prix – médaille de bronze = La Verpillière

CATEGORIE 5 – Communes de montagne

- ◆ 1er prix – médaille d'or = Vaujany
- ◆ 2ème prix – médaille d'argent = La Mure
- ◆ 3ème prix – médaille de bronze = Méaudre



Concours des maisons fleuries 2015

Tout comme les agents des services techniques, les particuliers contribuent à l'embellissement de notre commune. Chaque année, un concours amical les pousse à se surpasser afin de mettre en valeur leurs habitations. Les résultats ont été dévoilés le vendredi 24 avril pour le fleurissement des maisons pendant l'année 2014 dans deux catégories.

Dans la catégorie jardin :

- ◆ 1^{er} prix ex aequo : Mme Carnis A. et M. Malka avec 16 pts.
- ◆ 2^{ème} prix : M. et Mme Bournay A. avec 15 pts.
- ◆ 3^{ème} prix ex aequo : M. et Mme Dieterlen N. et M. et Mme Perrin J. avec 14 pts.

Dans la catégorie balcon terrasse :

- ◆ 1^{er} prix : Mme Disint avec 16,5 Pts.
- ◆ 2^{ème} prix : Mme Lopez Edith avec 15 pts.
- ◆ 3^{ème} prix : M. et Mme Piedfert avec 13,5 pts.

A noter également qu'une trentaine de Vaulxois ont reçu un bon d'achat en guise d'encouragement pour la qualité du fleurissement de leur demeure.



SEMIDAO

L'entreprise SEMIDAO est une entreprise certifiée ISO 14001 et ISO 9001 (normes environnementales et qualité) dont les préoccupations majeures sont la qualité du service rendu aux abonnés, le maintien des équipements en bon état et des tarifs compétitifs.

En 2015, la SEMIDAO a poursuivi la maintenance préventive des réseaux d'eau potable et d'assainissement (dont le remplacement de compteurs, conduites anciennes ou défectueuses...) et réalisé d'importants travaux sur le site de Traffeyère (station d'épuration et usine de compostage). Pour 2016, le service aux usagers sera amélioré, avec l'évolution des outils informatiques.

Plus d'informations sur www.semido.net



Réseaux et voiries

Les réalisations de l'année 2015 :

- ◆ L'impasse du Pic Vert a été entièrement remodelée, à la charge de la commune ; Suite à la création du lotissement du Château, cette voie est passée dans le domaine public et s'appelle désormais « rue du pic vert ».
- ◆ Signalétique horizontale renforcée rue Centrale au niveau de l'intersection avec la rue des écoles.
- ◆ Barrières posées le long du trottoir de la rue des écoles pour une meilleure protection des enfants des deux établissements (Germaine Tillion et Saint-Exupéry).
- ◆ Signalétique horizontale également créée à l'intersection de la route de Four et de la rue des Pierres Plantées.
- ◆ Balise posée à l'intersection de la route de Four et de la voie gallo-romaine ainsi qu'à l'intersection de la route de Four et de la rue des Pierres Plantées.
- ◆ Balise « cédez le passage » mise à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue des Ecoles, complétée par un marquage au sol.
- ◆ Renforcement de la base du mur du cimetière.
- ◆ Le parking route de Four a été réalisé. Il comprend 40 places pour les véhicules légers et une place pour un autocar. Les eaux de pluie sont dirigées vers un bac d'infiltration naturelle. L'éclairage est conçu avec une durée programmée et sa puissance est adaptée pour une consommation réduite.
- ◆ Au bas de la rue Franz Liszt, caniveau et grilles bruyantes supprimés.
- ◆ Signalétique mise en place sur notre commune afin de mieux repérer et faire connaître nos commerces et bâtiments publics : panneaux à lattes aux entrées et au centre de la commune ; panneau avec plan recto verso de la commune sur la place de la Poste près de la « petite » fontaine ; mise en valeur de tous les bâtiments publics par la pose de panneaux en surface.
- ◆ Réalisation de la première phase de rénovation de l'éclairage public rue Franz Liszt.
- ◆ Changement du câblage et de certaines armoires électriques sur le stade en herbe et les stades en gore.
- ◆ Début de travaux sur les courts de tennis avec réparation de l'éclairage et meilleure orientation des projecteurs. Pose ou changement des poteaux de soutien des grillages de clôture. Isolation des toilettes et installation de radiateurs de chauffage.



Commissions CAPI

◆ Commission Locale de l'Habitat (CLH)

Commission décisionnaire, la CLH fonctionne par délégation préfectorale.

Réunie tous les troisièmes jeudis de chaque mois et présidée par M. Michel Rival, Vice-Président de la CAPI, la commission composée d'élus, de représentants du Conseil Départemental, des chargés de clientèle des bailleurs sociaux présents sur la CAPI, de directeurs, coordinateurs ou assistants des services habitat et cohésion sociale de la CAPI, d'assistantes sociales, de conseillers en économie sociale et familiale ALPA et l'UDAF de L'Isère, de directeurs de foyer d'hébergements MARHABA, Oiseau Bleu, Habitat et Humanisme, Village Mobile... a pour mission d'attribuer aux plus démunis un logement réservataire du contingent préfectoral. Les élus aux affaires sociales de Vaulx-Milieu assistent à chacune des réunions.

Les dossiers peuvent être présentés par tout organisme siégeant en commission. Si des règles bien précises définissent l'ordre de priorité pour l'attribution des logements, des cas semblables font parfois l'objet de débats. La décision finale résulte toujours d'un consensus.

◆ Commission Habitat et Cohésion Sociale et Commission Affaires Sociales (santé, petite enfance, personnes âgées et dépendantes)

Différemment, ces deux commissions permettent aux élus chargés des affaires sociales de chaque commune de se retrouver toutes les six à huit semaines afin d'échanger autour de différents thèmes : Politique de la ville et de l'hébergement, Contrat de Ville, Projet de Conseil Local de Santé Mentale, Projets Petite Enfance...

Ces dernières commissions ne font pas l'objet d'un vote mais, placées sous la responsabilité d'un ou plusieurs vice-présidents de la CAPI, elles préparent les décisions de l'assemblée délibérante qui sont ensuite soumises pour avis au Bureau Communautaire et enfin, au vote du Conseil Communautaire.

◆ Commission culture

Après la présentation des différents pôles culturels de l'agglomération, des groupes de travail ont mené une réflexion sur différents thèmes :

- hors les murs (diagnostic des salles disponibles, équipements mutualisés, commission de programmation),
- recherche de nouveaux publics, (identifier et mettre en relation des différentes structures associatives culturelles de la CAPI en vue de partenariat),
- lecture publique (réflexions sur la mise en place d'un pass' bibliothèque, création d'événements culturels communs, pérennisation des structures de proximité),
- conservatoire / projet d'établissement – voté en Conseil Communautaire le 30 juin.

Ce travail a permis de faire un état des lieux de l'offre culturelle sur l'agglomération et d'envisager quelques pistes d'amélioration sur le territoire CAPI.

CCI Nord-isère

Information de la CCI Nord-Isère pour les jeunes

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère est au cœur des métiers et des entreprises. Elle propose, depuis de nombreuses années, d'accompagner les jeunes pour leur assurer une insertion dans la vie professionnelle.

Le samedi 30 janvier, CCI formation ouvre ses portes de 9h à 16h à Villefontaine, 5 rue Condorcet. C'est l'occasion pour les futurs bacheliers de découvrir l'offre de formation supérieure proposée par la CCI Nord-Isère : école de commerce, BTS en alternance...

A cette occasion, les étudiants, les stagiaires, les responsables et les équipes pédagogiques de CCI Formation seront présents pour présenter l'ensemble de l'offre. Ils répondront également à l'ensemble des questions des futurs bacheliers et de leurs parents et leur apporteront des conseils.



Territoires



Sport/associations

Les 37 associations, qu'elles soient sportives ou non sportives, ont un rôle essentiel dans notre commune. Ce sont des lieux de rencontre, d'intégration, d'échange, de partage, qui permettent à leurs adhérents de pratiquer leur activité favorite. Pour aider les dirigeants bénévoles de ces associations, la commune de Vaulx-Milieu a créé, au fil des années, des infrastructures qu'elle s'efforce de maintenir en bon état, voire d'améliorer. Le Conseil Municipal adresse tous ses remerciements aux bénévoles pour leur dévouement et le temps passé pour l'animation de notre commune.

Chaque année des subventions sont votées par le conseil municipal pour encourager ces associations dans leur politique d'animation communale. De nouvelles modalités d'attribution de la subvention annuelle ont été mises en place, en prenant en compte, notamment, le nombre d'enfants de moins de 18 ans.

Nous avons fait une priorité de relancer le comité des fêtes car nous sommes convaincus de son utilité et de son importance dans l'animation de notre commune. Depuis un an et demi il joue à plein son rôle de fédérateur des associations de la commune. Une trentaine de bénévoles sont directement impliqués dans son fonctionnement ; nous les saluons et les remercions sincèrement pour cet engagement. Nous sommes à l'écoute des associations et participons aux nombreuses manifestations qu'elles organisent.

Côté municipal, nous avons plus particulièrement œuvré à la réussite des 5 événements ci-après :

- ◆ Au printemps, une manifestation VTT a eu lieu à Montgeard : ce sont 180 adultes et enfants qui ont pédalé sur les trois circuits proposés. La chasse et le tir à l'arc étaient aussi présents.
- ◆ Au mois de septembre, nous avons organisé le forum des associations. 17 ont répondu présent et nous les en remercions. Le bilan est plutôt positif et nous avons eu l'occasion d'échanger avec elles sur les points à améliorer pour la prochaine édition.
- ◆ En décembre, la commune a prêté le gymnase au club de badminton de l'Isle d'Abeau qui organisait une compétition nationale. Plus de 130 joueurs ont foulé le sol de notre gymnase.
- ◆ Trois nouvelles associations ont rejoint notre commune (Tai-Chi-Chuan / Musique et Voix / Ecole de musique)
- ◆ Nous finalisons les demandes de médailles Jeunesse et Sport avec la commission extra-municipale pour les bénévoles.

2016 sera aussi intense avec l'association de judo qui organisera des compétitions départementales le 21 et 22 mai. L'ABV organisera ensuite les fédéraux départementaux de sport boules les 28 et 29 mai. Nous fêterons également le 17 juin les 20 ans de la création du gymnase.

ABV : 1^{er} tour des interclubs

Le dimanche 20 décembre avait lieu le 1^{er} tour des interclubs de boules lyonnaises des joueurs classés en 3^{ème} et 4^{ème} division. A ce titre, l'Amicale Boule Vaulxoise recevait le club de Chatte (près de Saint-Marcellin) au boulodrome de Bourgoin-Jallieu.

Au programme :

- ◆ 2 parties en tête à tête
- ◆ 2 parties en doublette
- ◆ 2 parties en quadrette
- ◆ 3 parties (1 joueur de chaque équipe) en points ciblés
- ◆ 3 parties (1 joueur de chaque équipe) en tirs ciblés

L'équipe était composée de Ghislaine Ferlet, présidente du club et féminine 3^{ème} division, Aurélie Bonnebas, également féminine 3^{ème} division, Gérard Bajardo, Gérard Camus, Jean-François Faraut, Noël Ferlet, Eric Pellitieri, André Priest et Pascal Nasica (capitaine), tous joueurs de 4^{ème} division.

A l'issue des parties du matin, l'ABV menait 15 points à 10 avec une remarquable performance en doublette de Ghislaine et Aurélie qui infligeaient un cinglant 13 à 0 à l'équipe adverse, composée entre autres du capitaine de Chatte. Après un casse-croûte bien mérité, l'ABV redémarrait pied au plancher avec la victoire de Gérard Camus en tête à tête, la prestation sans faute de Gérard Bajardo au point et l'adresse au tir de Pascal en quadrette pour l'emporter 25 points à 15. Chacun attend le match retour avec impatience et détermination afin de concrétiser la belle performance du match aller et accéder au 2^{ème} tour.

Sur la photo : debout de gauche à droite : Pascal (en noir) – André – Gérard Camus – Ghislaine et Aurélie (en blanc) entourant Éric. Accroupi à gauche : Gérard Bajardo. Dans les tribunes : Jean-François.



Comité des fêtes

Les différentes manifestations de l'année ont rencontré un vif succès. Merci à tous les bénévoles de leur précieuse aide et à vous tous pour votre participation.

Rappel des manifestations organisées cette année :



Sortie de ski à Aussoie (73)



Rallye VTT à Montgeard



Fête de l'été



Fête des classes en 5



Sortie Evian / Yvoire (74)



Le prêt de matériel aux associations et la location aux particuliers ont eu un vif succès. Afin de répondre aux besoins, en 2014-2015, le Comité des Fêtes a investi dans du matériel : chambre froide (aide de la mairie), deux barnums (en remplacement des parapluies) et un chauffe saucisses. Ces investissements représentent une somme d'environ 8 500 euros. Si vous êtes intéressés par du matériel, vous pouvez nous contacter par mail : cdfvm@gmail.com ou sur notre site internet (connexion en cliquant sur le lien « comité des fêtes » sur www.vaulx-milieu.fr). Nous allons acquérir de nouvelles tables et bancs, un barnum, des crêpières.

Cette année nous allons reconduire les différentes manifestations . Si vous êtes des classes en 6, tenez-vous prêt pour le 14 juillet !!! Les personnes voulant aider le comité seront les bienvenues.

Bonne et heureuse année 2016 à tous !

Judo Club Nord-Isère

Le Judo Club Nord-Isère organise les interclubs le 17 janvier prochain au gymnase de Vaulx-Milieu.

Nous souhaitons indiquer à la population vaulxoise qu'il reste des places au sein de nos cours, dans toutes les catégories d'âge. Il est également possible de faire un cours d'essai. Nous contacter par mail à l'adresse jcni.vm38@gmail.com, ou venir nous rencontrer pendant les interclubs (lundi de 18h à 20h, mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 18h à 20h).





Tai Chi Chuan

Tai Chi Chuan « Les chemins de soie » est à l'origine une association de Villefontaine. Depuis la rentrée 2015, nous avons aussi ouvert un cours à Vaulx-Milieu, le mercredi matin de 9h à 10h30 au gymnase.

Le tai chi est un art martial chinois qui se pratique en général dans la lenteur. Il permet de faire circuler l'énergie dans le corps, de développer souplesse et équilibre et de trouver en soi calme et détente.

Vous pouvez venir essayer à tout moment de l'année, les deux premiers cours sont gratuits. Vous serez accueillis par Thierry Stenger, enseignant diplômé d'Etat et Elisabeth Falissard, assistante pour le cours du mercredi.



Les cours s'adressent plutôt aux adultes ou adolescents. Cependant, à partir de janvier 2016, nous allons proposer aux enfants des écoles de découvrir cet art à travers une approche privilégiant le jeu et l'imagination. Cette initiation se fera dans le cadre des activités périscolaires organisées par la commune.

Pour plus de renseignements :

Association Tai Chi Chuan Les chemins de soie

cheminsdesoie@hotmail.fr

06 16 22 69 44



Accord sensible

Accord Sensible, ensemble vocal composé de 16 choristes (hommes et femmes en nombre égal), basé à Vaulx-Milieu, a organisé en 2015, comme toutes les années, deux concerts à l'église.

Le 28 mars, c'était le traditionnel « Concert de printemps » sur le thème « D'une rive à l'autre de l'Atlantique ». L'occasion d'écouter des chants sud-américains (Brésil, Argentine, Chili...) et même un chant en langue quechua ! A cette occasion, l'ensemble vocal avait invité un jeune et talentueux



musicien, Hugo Petitjean, passionné de musique celtique. C'est dans ce registre que l'on put l'entendre interpréter des chants en gaélique, et faire découvrir au public, parmi d'autres instruments, le bouzouki irlandais !

Tout récemment, le dimanche 20 décembre, notre église était trop petite pour accueillir tout le public qui avait répondu à l'invitation de l'ensemble vocal pour son non moins traditionnel « Concert de Noël ». Une occasion pour les choristes d'exécuter des chants de leur répertoire, mais autant, et même surtout, de partager un moment chaleureux avec le public, en cette période de fête.

Les auditeurs ont été baignés dans la poésie et la musique, thème choisi cette saison par le chef de chœur Raymond Kaiser. On entendit ainsi des poèmes de Clément Marot, Charles Baudelaire, Jacques Prévert, Guillaume Apollinaire, Louis Aragon... mis en musique.

La surprise vint de la lecture de poèmes choisis par des choristes, émergeant de la foule, parce que déclamés par des personnes volontaires sollicitées à l'entrée de l'église et qui avaient accepté en toute simplicité.

Enfin, les traditionnels chants de Noël, repris en chœur par les choristes et le public, réjouissent les cœurs des petits et des grands.

Accord Sensible est soucieux de participer à l'animation du village, dans son domaine d'activité ; il sait offrir des programmes toujours renouvelés et inviter des musiciens aux talents variés. Il suffirait que le public vaulxois réponde un peu plus « présent » pour que le chœur soit comblé.





Un calendrier de l'avent géant à Vaulx-Milieu



L'association paroissiale Ste Marie Magdeleine a véritablement créé l'événement de cette fin d'année 2015 en organisant à l'aide de nombreux Vaulxois un calendrier de l'avent grandeur nature. Après inscription, il était proposé de décorer sa maison, son balcon, ses fenêtres, ... sur le thème « offrandes et gourmandises de Noël ». Mais attention, tout devait être visible à partir de la rue. Le principe : découvrir une décoration chaque soir du 1er au 24 décembre. Dès les inscriptions, le succès est au rendez-vous car une trentaine de candidats se sont présentés. L'association a même dû refuser des volontaires. Donc, chaque soir, selon un plan établi, les Vaulxois se sont déplacés pour admirer les mises en ambiance. Finalement, une vingtaine de personnes ont été aux rendez-vous tout au long des trois semaines. Ces rencontres quotidiennes s'avéreront être de grands moments de partage et d'échanges autour de boissons chaudes et autres friandises. Cette manifestation trouva, naturellement, son terme au soir du 24 décembre et la célébration de la messe de minuit. Tout laisse à penser que cette opération, très conviviale et très appréciée, devrait être reconduite en 2016. En attendant, BRAVO pour ce succès.



Ensemble



Le C.S.V en 2015

Le club

L'association a enregistré pour cette année 164 licenciés FFF.

Plusieurs catégories sont représentées des plus petits au plus « anciens » :

- ◆ Catégorie U6-U7 Année 2010-2009 entraînement le mercredi de 16h30 à 18h00.
- ◆ Catégorie U8-U9 Année 2008-2007, entraînement le mercredi de 16h30 à 18h00
- ◆ Catégorie U10-U11 Année 2006-2005, entraînements le mercredi de 17h30 à 19h et le vendredi de 18h00 à 20h
- ◆ Catégorie U12-U13 Année 2004-2003, entraînements le mercredi de 17h30 à 19h et le vendredi de 18h00 à 20h
- ◆ Catégorie U14-U15 Année 2001-2002, entraînements le mercredi et le vendredi de 18h30 à 20h00
- ◆ Catégorie Séniors entraînements le mardi et le vendredi
- ◆ Vétérans, (ils ne sont plus à présenter) entraînement le lundi de 20h00 à 21h30.
- ◆ Nouveauté cette année avec une équipe à 7 (pour adultes) dont un championnat est organisé par la FSGT69. Cette catégorie regroupe principalement des éducateurs du club pour des matchs en semaine.



Bilan sportif

Pour les jeunes joueurs (U7 à U11), les compétitions sont organisées sous forme de plateaux. Elles ont lieu le samedi et les opposent à plusieurs équipes des environs. Les entraînements l'hiver sont partagés entre le stade et la salle (gymnase). La politique du club est surtout axée sur l'éveil et l'acquisition des fondamentaux pour les tout petits et s'oriente pour les plus grands (U10-U11) sur un travail technique et une préparation pour les années à venir. L'objectif reste bien entendu l'épanouissement et le plaisir de l'enfant;



Equipes U13 et U15

Les U13 ont, quant à eux, une demi-saison compliquée dans leur poule, mais le brassage de seconde partie permettra de trouver une meilleure dynamique.

L'équipe U15 composée à 80 % de joueurs première année a également connu une première partie mitigée dans la phase de brassage. L'objectif de la seconde partie est de viser la première place de la poule avec un match de barrage à la clef et donc de garder un espoir de montée pour cette saison.

Equipe fanion

Actuellement en 2ème division, l'objectif pour l'équipe fanion en reconstruction est de créer un groupe solide avec un bon état d'esprit pour d'abord se maintenir, puis pourquoi pas, monter de quelques divisions. A mi-parcours, l'équipe est actuellement 8ème à 4 points du haut de tableau dans une poule assez homogène.

Informations

Cette saison, un effort important sera réalisé sur le plan de la communication, avec la relance du site Internet du club <http://csvaulxois.footeo.com>. Vous pourrez ainsi suivre les résultats et événements du club, le tout agrémenté de photos.

Les dates de manifestations organisées par le club :

- ◆ Soirée privée du club 5 mars ou 2 avril
- ◆ Stage de Pâques du 18/19/20 avril pour les enfants nés entre 2005 et 2010
- ◆ Vide grenier le 15 mai.

Le CSV est à la recherche de filles nées entre 2006 et 2008 pour compléter leur effectif féminin. Contact A. Monton : 06 75 03 98 61.

Les personnes qui souhaitent avoir des renseignements peuvent contacter : F. Rigaux 06 82 64 81 49



Association Vitamines

Cette année encore, l'association propose différentes activités pour les adultes. Tous les cours se déroulent dans une bonne ambiance, sans esprit de compétition, avec pour seul objectif : garder la forme, préserver son capital santé et secouer la tension du quotidien.

Fitness

Rendez-vous le lundi de 18h45 à 19h au groupe scolaire E. Herriot. Encadré par un moniteur diplômé, le programme proposé comprend : travail cardio avec de l'aérobic, du LIA, de la zumba, du renforcement musculaire, avec ou sans matériel, très souvent sous forme de circuit training et, enfin, des étirements pour finir la séance.

Notre esprit respecte la pratique dans une ambiance permettant la correction individuelle de tous les mouvements pratiqués. Donc, pas de cours magistraux.



Multisports adulte

Le vendredi de 19h00-20h30 au gymnase.

Cette année, une douzaine d'adultes participent à cette section. L'objectif de la section est le maintien et le développement des capacités physiques (travail cardiovasculaire, renforcement musculaire, souplesse) en utilisant comme support différentes activités sportives de loisirs. Plus particulièrement basées sur des activités méconnues, elles permettent une approche nouvelle du sport loisir et mettent tous les adhérents sur un même pied d'égalité. Aux beaux jours, les activités d'extérieur sont à l'honneur : VTT, course d'orientation, escalade, course à pieds. Pour finaliser le cycle d'activités extérieures, les plus courageux participent au CAPI raid.

De plus, pour la deuxième année consécutive, la section a proposé dans le cadre du Téléthon un défi sportif. Pour l'année 2015, l'ensemble des participants ont rallié Vaulx-Milieu à Paris, soit 500 km effectués avec 5 home-trainers. Mission réussie après plus de 5 heures d'efforts !!!

Basket loisirs

Le mardi de 21h00 à 22h30 au gymnase.

Nouveauté, cette année, l'activité s'adresse à un public d'adultes souhaitant poursuivre leur pratique dans un autre cadre que celui de la compétition, ainsi qu'à ceux désirant découvrir la discipline ou jouer au basket en toute simplicité. Le programme se compose d'un échauffement, jeu de tir à distance, jeu 1 contre 1, jeu 3 contre 3, match, lancers francs et étirement.

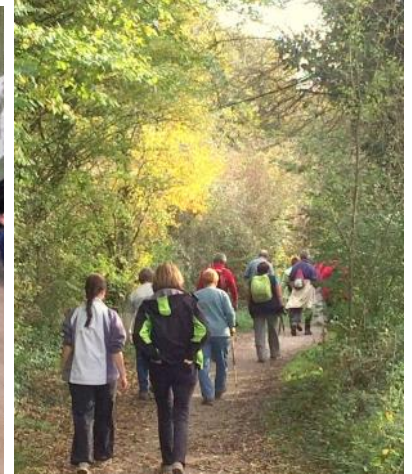
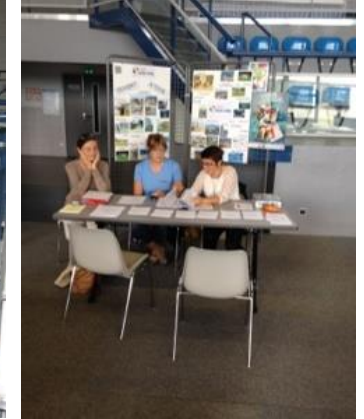


Chaussez vos baskets, apportez votre bonne humeur et la détente sera au rendez-vous !

Association Vitamines "Association sports & loisirs"
1, rue des Pierres Plantées
38090 Vaulx Milieu

Mail : assovitamines@yahoo.fr

Laurent (président) au 06 80 90 9726 - Pierrette (secr) au 06 78 38 24 42 - Marie Madeleine (trés) au 06 87 20 80 04



Ensemble

La commission extra-municipale J.A.C

La commission extra-municipale Jeunesse Animation Culture (JAC) s'est réunie 5 fois en 2015. Elle a travaillé essentiellement sur les animations proposées tout au long de l'année : fête de l'été, spectacles et journée du patrimoine (qui a nécessité beaucoup de travail et de recherches). L'exposition artisanale/marché aux saveurs n'a malheureusement pas pu être présentée, malgré les nombreux contacts qui ont été pris (le calendrier électoral ayant perturbé les dates des manifestations, de nombreux exposants s'étaient engagés ailleurs).

En 2016, la JAC poursuivra son travail engagé en animation – culture. Côté patrimoine, nous souhaiterions étoffer notre présentation et y associer jeunes et moins jeunes (si vous disposez de photos, documents anciens, articles, récits..., nous vous attendons avec impatience pour partager ces trésors). Côté jeunesse, les commissions extra-municipales JAC et scolaire/extra-scolaire entameront une réflexion commune sur la jeunesse, afin que le projet éducatif de la commune assure une continuité cohérente pour les enfants âgés de 0 à 18 ans.

Animation – Culture

La municipalité et la commission extra-municipale Jeunesse Animation Culture (JAC) vous ont proposé en 2015 :

- ◆ La fête de l'été le 27 juin (en partenariat avec le comité des fêtes), animation musicale (chants, danses, percussions) ouverte à tous,
- ◆ La journée du patrimoine le 20 septembre,
- ◆ Une pièce de théâtre avec la troupe Anima'Four le 9 octobre,
- ◆ Une comédie musicale avec l'association Feeline le 8 novembre,
- ◆ Et le Téléthon (avec les associations vaulxaises) le 4 décembre.

Ces différentes manifestations ont rencontré un vif succès, grâce aux bénévoles – pour leur dévouement et leur disponibilité – et aux nombreux participants. Nous vous proposons un retour en photos sur ces différentes manifestations ci-dessous.

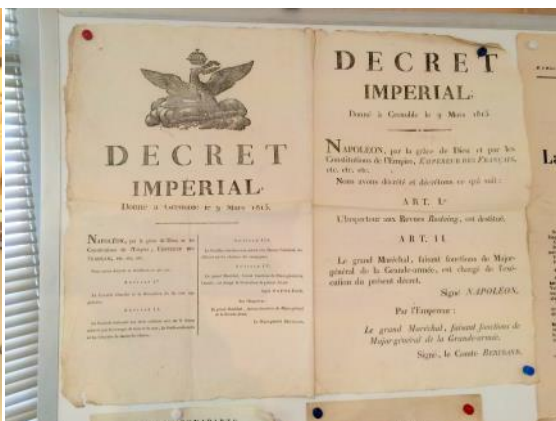
La fête de l'été





Journée du patrimoine

Dimanche 20 septembre : visite guidée de l'église, exposition sous la halle, archives, cadastre napoléonien et circuit « il était une fois Vaulx-Milieu » dans le vieux village.



Théâtre et comédie musicale

Vendredi 9 octobre : pièce de théâtre « Un si bel été » et dimanche 8 novembre comédie musicale : « Le rêve de Léa ».



Temps d'igre



Téléthon 2015

Vendredi 4 décembre : marches aux flambeaux, ateliers, défi sportif et ventes diverses (gâteaux, lumignons,...)



Une année à la bibliothèque

La bibliothèque accueille en moyenne 20 personnes par demi-journée d'ouverture. Elle réunit 204 lecteurs actifs avec 8690 prêts dont 1346 prêts aux écoles, périscolaires et TAP. Félicitations à nos jeunes lecteurs vaulxois, qui ont emprunté 970 romans enfants en 2015.

Tout au long de l'année, les étagères de la bibliothèque s'enrichissent. En 2015, 579 livres et périodiques ont été achetés, soit une moyenne de 60 documents par mois (64 % pour la jeunesse et 36 % pour les adultes).

Le top des prêts :

Album : Ma maison à moi (PAULSSON)

BD : Marie-Lune - tome 7 - Ma nouvelle vie (S. DOUYE)

Roman adulte : Prête moi ta vie pour t'écrire là-haut (F. DORIN)



Temps libre

Les 15 classes de Vaulx-Milieu ont également participé avec la bibliothèque au Prix Nord Isère (PNI).

Voici la sélection retenue par nos jeunes lecteurs :

Maternelle : Le crocolion (Antonin LOUCHARD)

CP-CE1 : Chien pourri (Colas GUTMAN)

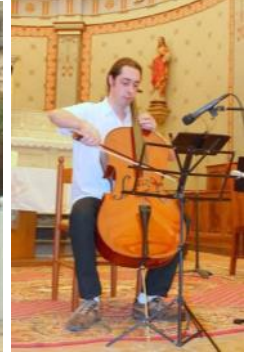
CE2-CM1 : Le jour des poules (Florence THINARD)

CM2-6ème : P'tit cousu (Guy BASS)



Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année. La carte est gratuite pour les enfants.

A très bientôt à la bibliothèque, où Marion se fera un plaisir de vous accueillir...





Il était une fois : 2015



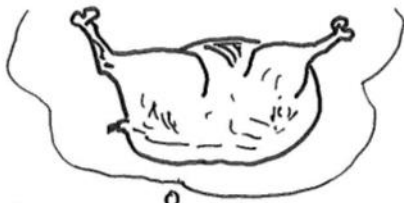
Salut GG !
Ça faisait longtemps
hein !



Hé oui, 7 ans !
comment allez
vous ?



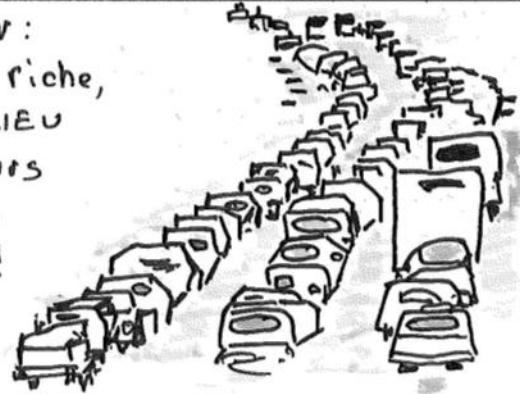
Super ! Allez,
raconte nous
2015 à V.M. !



On commence en Janvier,
avec une super battue
au Sanglier !



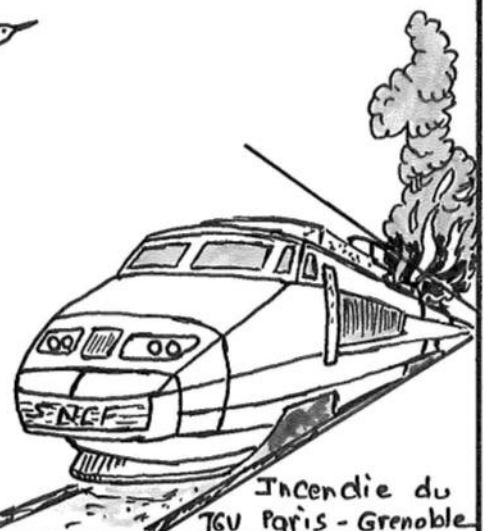
Février :
Mois très riche,
VAULX-MILIEU
a les faveurs
des médias
Nationaux !



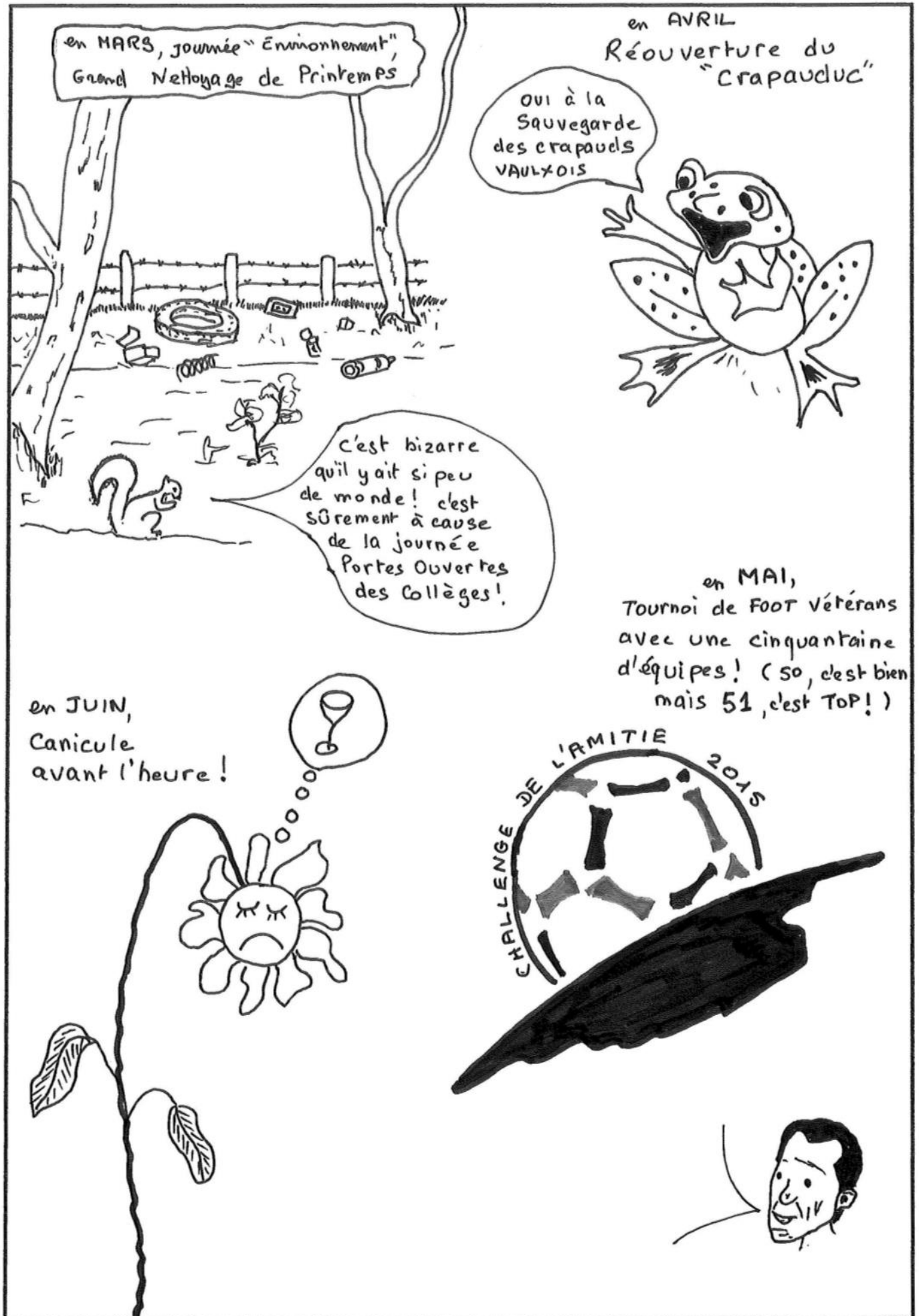
Routes bloquées par
la neige...



Rassemblement
de Cigognes
au château



Incendie du
TGV Paris - Grenoble





JUILLET : L'ORAGE DU SIECLE!!!



AOÛT : village désert,
Tout le monde est parti
en vacances !

ET
MOI
ALORS ?



OCTOBRE
Froid précoce !

A MOI
LES
VAUXOIS !

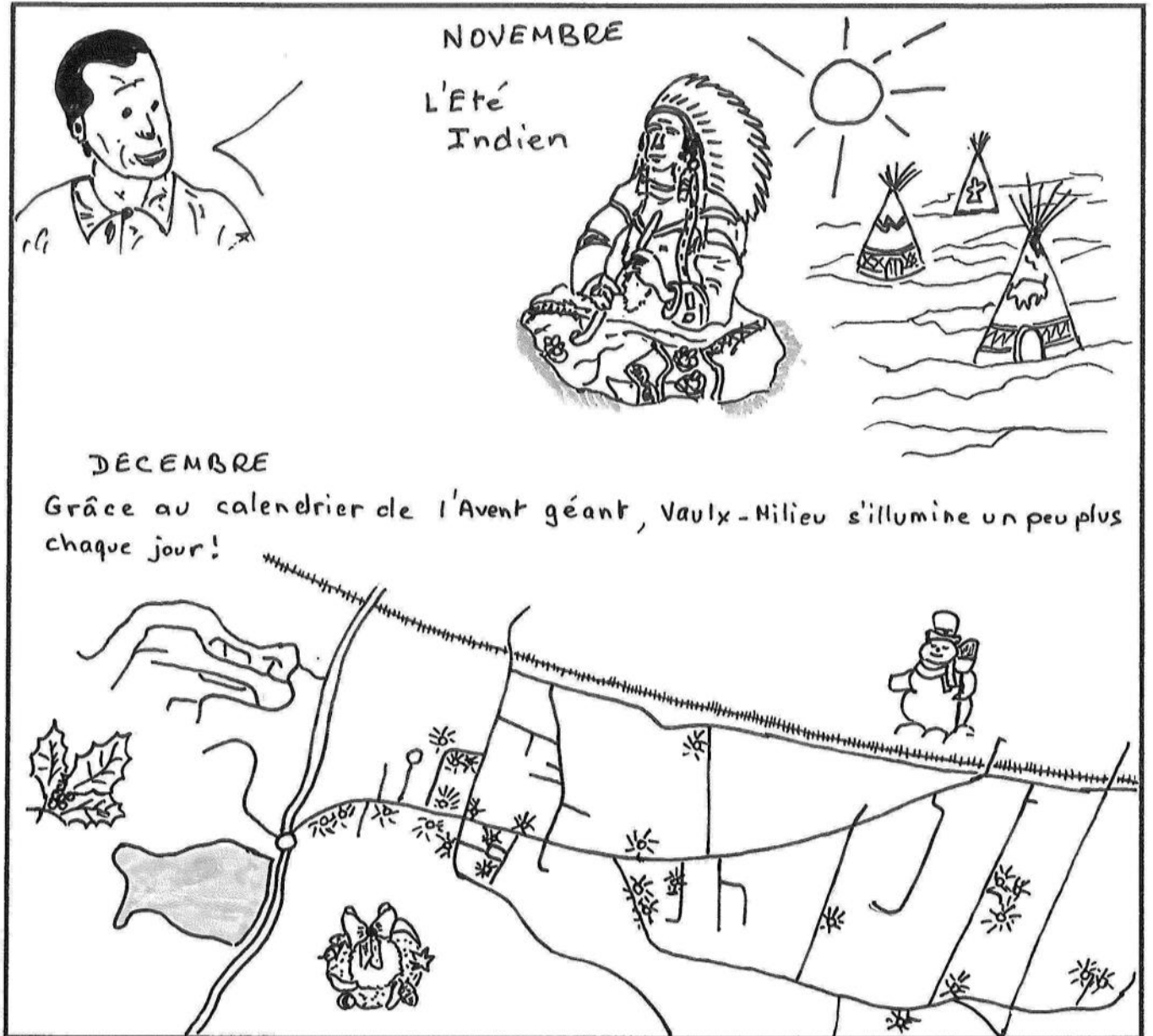


SEPTEMBRE
Victoire
au comice
(comme d'hab')

BRRR...
chouette, si
ça continue,
on ne pourra
plus aller à
l'école!

OUI, mais
on ne pourra
pas faire les
cours de
Noël non
plus!





G, Ardhuin

Janvier

- ◆ **Dimanche 17** : Judo interclubs (GYM*)
- ◆ **Samedi 23** : Tournois CSV (GYM)
- ◆ **Dimanche 24** : Tournoi CSV (GYM) et boudins ACCA (HAL)*
- ◆ **Samedi 30** : Nuit du Badminton (GYM)
- ◆ **Dimanche 31** : Diots et tartiflette de l'ASVT (HAL)



Christian DOMEIGNOZ
38090 Vaulx Milieu

CD RENOVATION DECORATION

• Peinture décorative • Revêtements sols et murs
• Carrelage, Faïence • Plâtrerie, Isolation

christian.domeignoz@gmail.com
06 58 19 29 47 04 74 80 59 78

Février

- ◆ **Samedi 6** : Conférence Lune et soleil (SDF*)
- ◆ **Dimanche 7** : Boudins des pompiers à Four.
- ◆ **Dimanche 21** : Concours de coinche (SDF) et inscriptions pétanque au café de la gare
- ◆ **Samedi 27** : Diner dansant de l'ACCA (SDF)
- ◆ **Dimanche 28** : Matinée cochonnailles de l'ABV

Mars

- ◆ **Samedi 5** : Repas dansant du CSV (SDF)
- ◆ **Dimanche 13** : Zumba du Sou des écoles (SDF) et matinée saucisses du COCA (HAL)
- ◆ **Samedi 19** : Sortie neige du Comité des fêtes
- ◆ **Dimanche 20** : Carnaval de la récré (SDF)
- ◆ **Samedi 26** : Concert ALP Musique (SDF)
- ◆ **Lundi 28** : Chasse aux œufs de l'association Ste Madeleine à Montgeard

*Carole Cellier,
créatrice de votre robe de mariée*

www.carolecellier.fr
06 82 41 75 91 - carolecellier@yahoo.fr
12 route de Four 38090 Vaulx Milieu
sur rendez-vous

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR

Fabrication Artisanale

*Savoir-faire
Lyonnais dans
l'Isère*

☎ **04 74 82 70 63**

1, Place de la Fontaine VAULX-MILIEU

Must'auto

Négoce automobile multimarques
mustauto@gmail.com
06 86 94 90 03

Avril

- ◆ **Samedi 2** : Nettoyage de printemps (KIO*) et Soirée Sou des écoles/La Récré (SDF)
- ◆ **Samedi 9** : Concours pétanque (GAR*)
- ◆ **Samedi 16** : Rallye VTT à Montgeard
- ◆ **Dimanche 17** : Concours départemental des Sapeurs Pompiers (STA*/SDF)
- ◆ **Samedi 23** : Challenge Sauzet de l'ABV (KIO)

**POMPES FUNEBRES
Pascal LECLERC®**

POMPES FUNEBRES DE VAULX MILIEU
Permanence 24h/24 - 7j/7

4 rue centrale
38090 VAULX MILIEU
Tel : 04.74.94.15.15 - Fax : 04.74.95.30.73
sas.pfgr@gmail.com

*Abréviations : SDF= salle des fêtes / GYM= gymnase / KIO= kiosque / GAR= place de la gare / HAL= halle / STA= stade

Mai

- ◆ **Dimanche 1** : Concours de tir à l'arc à Montgeard
- ◆ **Jeudi 5** : Concours de pétanque (GAR)
- ◆ **Dimanche 8** : Marché aux saveurs (SDF ou HAL)
- ◆ **Dimanche 15** : Vide grenier du CSV (STA)
- ◆ **Samedi 21** : Judo compétition (GYM)
- ◆ **Dimanche 22** : Judo compétition (GYM), matinée moules/frites de l'ASVT (HAL) et vente de brioches de La Récré place de la Fontaine
- ◆ **Samedi 28** : Audition ALP Musique (SDF) et Fédéraux simple de sport boules (STA/KIO)
- ◆ **Dimanche 29** : Fédéraux simple de sport boules (STA/KIO)

Donnons une nouvelle dimension à votre projet sportif !

Aires de jeux, bâtiments, vestiaires, club house, tribunes, tennis couverts, voiries et réseaux divers, aménagements paysagers... les équipes du Cabinet Pierre Robin se rassemblent pour conduire votre projet de sa conception à sa réception.

Elles mettent à votre disposition 25 ans de savoir-faire, d'innovations, d'exigence, de rigueur et de passion pour vous livrer du bel ouvrage conforme aux usages sportifs et aux règles de l'art de la construction d'aujourd'hui.



Pour plus d'informations
04 74 95 24 60
accueil@cabinetpierrerobin.com

Patrick REVELLIN-PIALET
PRP SERVICES

- Menuiseries : Bois, PVC, alu, volets roulants, portes entrée
- Espaces verts : Taille, entretien, terrasses composite

patrick.revellinpialet@gmail.com
04 74 32 99 76 13, rue de la Rochette
Fax : 04 74 95 53 29 38090 VAULX-MILIEU

FLAMME THIERRY
06.52.73.02.11
THIERRY.FLAMME@STUDIO7PROD.FR
HTTP://STUDIO7PROD.FR
SIRET : 750 094211 00018 APE : 7420Z

GENIN Lydie
PAYSAGES FLOREAL
47, Route de Four
38090 Vaulx-Milieu
www.paysages-floréal.fr Tél. : 04 74 95 54 20
Fax : 04 74 94 39 39
contact@paysages-floréal.fr

Juin

- ◆ **Vendredi 3** : Tournoi entreprises CSV (STA*)
- ◆ **Samedi 4** : Challenge Veyssiller ABV (KIO*) et concours de pétanque (GAR*)
- ◆ **Dimanche 5** : Pique-nique géant du CME à Montgeard
- ◆ **Vendredi 10** : Gala ADVM (SDF*)
- ◆ **Samedi 11** : Gala ADVM (SDF*)
- ◆ **Samedi 25** : Kermesse/spectacle La Récré (KIO*/SDF*) et Fête de l'été (HAL*)

Juillet

- ◆ **Vendredi 1** : Kermesse du sou des mômes au GS E. Herriot
- ◆ **Vendredi 8** : Concours de pétanque nocturne (STA)
- ◆ **Jeudi 14** : Fête des classes en 6 (STA)

OLIVIER MILLOUD
TAXI
07 89 54 95 13
38090 VAULX MILIEU

Août

- ◆ **Vendredi 26** : Concours pétanque nocturne (STA)
- ◆ **Samedi 27 et dimanche 28** : Challenge de la municipalité de l'ABV (KIO)

Parlez-moi d'immo...
www.parlezmoidimmo.fr
Stéphanie DELANNAY
Conseil Immobilier Associé
06 84 15 47 29
stephanie.delannay@parlezmoidimmo.com
Siège Social :
10 rue des Freres Bertrand - 69200 Venissieux
Tél. : 04 78 61 66 56 • Fax : 09 56 91 43 51

Institut de beauté et de bien-être
soin des soie
06.22.30.69.04 uniquement sur rdv

- Soins corps et visage
- Modelages Monde - Cellu M6 - Epilation
- Vente de cosmétiques, maquillage et bijoux fantaisie

Offrez une expérience beauté originale lors d'événements spéciaux (Noël, St-Valentin, Fête des Mères) grâce aux bons cadeaux.
VAULX-MILIEU - 53 bis, rue de Belmont

*Abréviations : SDF= salle des fêtes / GYM= gymnase / KIO= kiosque / GAR= place de la gare / HAL= halle / STA= stade

Septembre

- ◆ **Vendredi 2** : Tournoi vétérans CSV (STA)
- ◆ **Samedi 3** : Forum des associations (GYM)
- ◆ **Samedi 17** : Concours de pétanque (GAR)
- ◆ **Dimanche 18** : Journée du patrimoine (HAL)

VivaL
Viva la vie

6h30 - 13h / 15h30 - 20h
7jrs/7 (fermé le dimanche après-midi)

Alimentation - Service à domicile
Relais colis - Presse - Jeux

04 74 94 25 32
Rue Centrale - VAULX-MILIEU

NADINE COIFFURE
A DOMICILE

Coupe,, Permanente, Couleur.....Etc.....
Extensions de Cheveux

TEL:06.14.30.64.98

Octobre

- ◆ **Samedi 8** : Pétanque « journée famille » (SDF)
- ◆ **Samedi 22** : Marche semi-nocturne du COCA (SDF)
- ◆ **Dimanche 30** : La Récré fête Halloween (SDF)

Flleurs et plantes
Cours d'Art Floral

Objets de décoration

FLOR'ENZO
Fleuriste

5 rte de Vienne - 38090 Vaulx-Milieu
carolinelorenzo@hotmail.fr

04 74 94 42 85
06 66 31 10 90

Novembre

- ◆ **Dimanche 20** : Concours de coinche (SDF)

On reste en contact ?

Retrouvez toute notre actualité,
nos coups de cœur, nos offres,
nos promotions sur notre page facebook.

Entre vous et moi
INSTITUT DE BEAUTÉ

www.institutentrevousetmoi.fr

Entre vous et moi[♥]
INSTITUT DE BEAUTÉ

...une histoire de cœur

Décembre

- ◆ **Vendredi 2** : Téléthon (SDF)
- ◆ **Dimanche 4** : Marché de Noël du Sou des écoles (HAL), Saucisses du foot (HAL) et arbre de Noël de la municipalité (SDF)
- ◆ **Samedi 10** : Repas des aînés (SDF)
- ◆ **Dimanche 11** : Ventes des amis du Téléthon (GAR)
- ◆ **Dimanche 18** : Pétanque matinée huitres (HAL)

Chocolatier

Roger THOLIN

5, route de Four - 38090 VAULX-MILIEU
© 04 74 94 29 19

Amélie Coiffure Esthétique

Coiffure Mixte
Couleur Inoa
Soins Kérastase
Soins esthétiques
Boutique
Prêt à porter
Accessoires

04 74 95 64 09
www.amelie-coiffure.com



www.vaulx-milieu.fr

